



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise

Membres présents : M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme SUPPLY, M. BOUCHEKIOUA, Mme ARNOULT, M. BONY, M. PEGEOT, Mme GUERLAIS, Mme HUREAU, M. GILLET, Mme THOMAS, M. HELLOCO, Mme MALASSIGNE, M. LAMOUREUX, Mme BOUVIER de LAMOTTE, M. CHARBONNIER, Mme LADRANGE, M. VOLANT, Mme DEBRINCAT, M. LEONARD, M. OFFROY, Mme JOURDAIN, M. RAVIER, Mme SANTACANA, M. LEVEAU, M. VERNE, Mme GAUDRON, Mme GUICHARD, Mme BECHET.

Absents excusés : Mme THOMERE a donné pouvoir à M. BOUTARD, M. PRIEUR a donné pouvoir à Mme MOUSSET, Mme LAUNAY a donné pouvoir à M. RAVIER, M. ROZWADOWSKI a donné pouvoir à Mme BECHET.

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline MOUSSET

Le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, le 27 novembre 2020, s'est assemblé Salle des Fêtes Francis POULENC sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, avant de commencer ce Conseil Municipal, comme vous l'avez vu sur les convocations, la séance, je n'aime pas le terme de huis clos, mais la séance est bien-sûr sans public étant donné que la logique veut que pour sortir de chez soi en période de confinement il faut une attestation. Et ce serait dur pour le public de justifier sa venue dans un Conseil Municipal en tant que public puisque nous ne sommes pas encore un spectacle, et je n'espère pas que nous le soyons un jour. Voilà donc la séance est sans public et elle est retransmise, si la technique suit, en live sur Facebook. Voilà mes chers collègues, avant de commencer ce Conseil Municipal, nous allons observer une minute de silence en hommage au Président de la République Valéry GISCARD D'ESTAING, décédé ce mercredi 02 décembre.

(Une minute de silence est observée par l'assemblée.)

M. BOUTARD : Je vous remercie. A cet effet, je vous annonce qu'un registre de condoléances, comme dans toutes les mairies de France, sera mis à disposition à partir de lundi matin et les drapeaux de la Ville d'Amboise seront en berne mercredi 9. Je déclare donc la séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2020 ouverte. J'ai reçu les pouvoirs de Monsieur Thierry PRIEUR pour Madame Jacqueline MOUSSET, de Madame Françoise THOMERE à moi-même, de Monsieur Fabien ROZWADOWSKI à Madame Justine BECHET et de Madame Evelyne LAUNAY à Monsieur Brice RAVIER. Voilà je tenais à saluer la présence d'Elisabeth et de Rémi, tous les deux

qui ont subi les affres de la Covid. Je suis très heureux de vous revoir tous les deux en bonne santé malgré ce que vous avez pu traverser. Voilà.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour n'appelle pas de remarques particulières ? Oui Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Donc nous souhaitons intervenir sur deux points, sur le point des Commissions et sur le point des questions diverses. Puisque sur les commissions en fait, pendant 6 mois, personnellement, je n'ai été à aucune commission jusqu'à mardi dernier et je trouve que c'est un petit peu long. Et on n'a pas l'impression de participer à la vie politique d'Amboise. Donc c'est relativement regrettable et par ailleurs, également le fait d'être invité deux jours avant puisque recevoir la convocation pour la commission, c'est deux jours avant. Donc c'est pas tellement possible de fonctionner comme ça. On se sent plutôt ignoré. Également le problème de recevoir des convocations sans documents pour préparer une commission. C'est très regrettable que les projets avancent, mais sans nous et sans une partie des amboisiens. Deuxième point, c'est le refus de notre question diverse qu'on vous a transmise mardi puisque, en fait, on souhaitait solliciter le débat en Conseil Municipal autour de l'article qui a présenté le recours contre le PLUI et l'aménagement de la Boitardière. Pour nous, vous êtes avec les pouvoirs de police que vous avez, vous devez pouvoir intervenir sur ces questions qui concernent notre territoire. Tout particulièrement par rapport à la mise en danger des espaces menacés donc voilà. On trouvait donc que c'était pas tout à fait justifié de devoir reporter cette question à la Communauté de Communes puisque en fait tout ça, ça se passe sur le territoire d'Amboise. Voilà.

M. BOUTARD : Je vais vous répondre sur les deux sujets Madame. Il ne vous a pas échappé que nous étions en état d'urgence sanitaire et que les commissions municipales ne sont pas obligatoires. Nous avons voulu en mettre justement par visio-conférence et dans les meilleures conditions, que tout le monde puisse participer même sur des commissions qui n'avaient pas de points, pour certaines, à l'ordre du jour. Il n'y a pas eu de Commission Affaires Sociales et nous en sommes désolés. Mais tout simplement parce que Monsieur PRIEUR a subi une intervention et il devait même être là ce soir mais il a quelques petites complications, il ne peut pas se déplacer encore pour le moment. Sur le point de votre question diverse, je vous rassure, personne n'est ignoré et nous avons bien l'intention de satisfaire tous les amboisiens et pas simplement une partie qui aurait votée pour nous. Quand on a un mandat, c'est pour satisfaire tout le monde et pas qu'une partie d'un électorat. Sur le point de la question diverse, Madame, vous abordez le PLUI. Et le I est intercommunal. Donc il est, de fait, une question d'intercommunalité. Et je vous assure que l'aménagement de la zone dont vous parlez et la portabilité du PLUI est bien intercommunal. Donc je vous répondrai bien volontiers et c'est pas pour nier votre question. Je réponds à toutes les questions et je pense que je réponds d'ailleurs toujours à toutes les questions quand on m'en pose c'est même pour ça que parfois mes collègues me disent que les conseils sont un peu longs avec des ordres du jour légers. Mais, cependant, je réponds à toutes les questions. Donc votre question j'y répondrai bien volontiers dans le cadre de l'organisme délibérant qui a voté le PLUI et l'organisme délibérant qui fait aussi les projets d'aménagement de la Boitardière.

Mme GUICHARD : On voulait vous interpeller sur le problème de la biodiversité.

M. BOUTARD : Madame, Madame, vous avez vu le règlement intérieur. Ce n'est pas parce que vous avez le micro dans la main que vous pouvez intervenir n'importe quand. Vous m'avez posé une question, je vous réponds...

Mme GUICHARD : Vous ne répondez pas à ma question sur la biodiversité. Non mais là c'est la biodiversité. C'est pour ça qu'on vous interpelle, c'est par rapport à votre pouvoir de police.

M. BOUTARD : Madame, c'est votre vision des choses. Votre question concerne un point intercommunal, j'y répondrai à l'Intercommunalité. Ici nous ne sommes pas aux questions diverses, ici nous sommes sur l'ordre du jour. Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Un petit peu dans la même dynamique que la collègue d'à côté, c'est vrai que nous avons regretté de ne pas avoir plus d'informations, plus de communications, plus de commissions. Nous avons des collègues élus qui ont travaillé également durant le confinement. Alors c'est vrai que c'est pas obligatoire mais vous l'avez justement évoqué. Mais d'autres communes, de proximité, ont eu pour leur part des Conseils Municipaux, des Commissions en visio-conférence sans que pour autant un présentiel soit validé et ils ont des documents également qui sont des documents partagés et nous avons quand même à regretter que ces documents, en fait, nous les ayons eu à l'avance dans le cadre du Conseil Municipal lorsque nous avons reçu la convocation du Conseil Municipal. Et que tout était déjà validé et voilà. Enfin, les délibérations étaient déjà actées. C'est vrai que ça manquait de dynamisme. Et puis, deuxième chose c'est la convocation toutes les demies-heures dans des commissions. Je vous rappelle quand même que les élus n'ont pas de don d'ubiquité et que c'est un peu quand même peut-être plus intéressant, plus sympathique et plus démocratique peut-être d'espacer et de permettre à ce que ces commissions puissent se faire dans de bonnes conditions pour tout le monde.

Deuxième chose, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu 3 manifestations patriotiques, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et l'hommage que vous avez fait au Général de Gaulle sur sa date anniversaire. Nous n'avons pas été informés. Nous n'avons pas reçu d'informations. Nous n'avons pas justement, et nous l'avons évoqué tout à l'heure, nous représentons, l'intégralité, nous représentons la Ville d'Amboise, l'intégralité des élus qui sont autour de cette table et qu'il aurait peut-être été intéressant sur un plan démocratique que nous soyons un, informés et de deux, présents. Alors peut-être pas à tout puisque que le nombre de 6 est limitant mais peut-être à une, et puis lorsque nous avons vu l'hommage que vous avez rendu à l'anniversaire du Général de Gaulle, vous étiez 6 élus de la majorité et aucun de la minorité. Donc à ce titre-là, je trouve quand même que ça démontre peut-être un laisser-aller sur l'intégralité du Conseil Municipal et la vision de l'opposition qui n'est pas forcément toujours très très bien, comment dire, malmenée. Voilà. Merci.

M. BOUTARD : Je vous en prie. Malmenée, c'est un terme qui est assez excessif. Et je n'ai pas l'intention ni l'impression de vous malmenier. Le premier représentant d'une municipalité dans une cérémonie patriotique c'est son Maire. Et nous avons avec Madame GUERLAIS, sur les six possibilités de représentation qu'il y avait dans les cérémonies commémoratives, donner, effectivement, la priorité aux anciens combattants. Voilà, c'est un choix que nous avons fait, nous étions deux élus et Dieu sait qu'il aurait pu y en avoir beaucoup plus. Je suis contraint au nombre de 6. Il y avait deux élus c'est-à-dire moi-même représentant l'intégralité de cette ville tout de même. Je vous entends, vous représentez au sein du Conseil Municipal de la population mais j'ai été élu Premier Magistrat cela dit, donc je vous représente tous aussi. Et Madame GUERLAIS dans ses compétences d'Adjointe chargée des Affaires Patriotiques. Donc, la démocratie est ainsi faite, et effectivement, le Maire représente l'entièreté de sa ville et je vous le dis très sincèrement, s'il y avait eu comme à la période du premier confinement, la possibilité d'avoir dix représentants, j'aurais invité les membres de l'opposition. En ce qui concerne l'hommage au Général de Gaulle pour le jour de sa mort, et bien ce n'était pas une cérémonie officielle. Mais nous avons décidé de la faire, il n'y avait rien sur le tableau des cérémonies officielles. Sur les commissions, je crois qu'entre février et juillet 2020, il n'y a pas eu une seule commission. J'en ai demandé. Là, on en a faite. C'est vrai qu'elles ont été faites dans un temps parfois court, se chevauchant peut-être pour certaines mais en tout cas j'ai vu de votre part une présence assidue et qui n'a pas lors des commissions relevait quelques commentaires que ce soient. J'entends bien que cette place est publique, c'est le moment aussi de dire les choses que vous pensez, je les entends. L'organisation de cet Hôtel de Ville est en

train de se mettre en place. N'oubliez pas que nous sommes élus depuis six mois et dans une période de confinement avec une crise sanitaire, une crise importante, et aussi je vous le rappelle une période qui n'a pas été simple à gérer avec l'incendie d'une école. Et je peux vous dire qu'à ces moments-là, effectivement on gère l'urgence. Et en ce moment, comme dans toutes les collectivités et les communes de France, on gère de l'urgence. Je le vois à la Conférence des Maires avec les collègues, c'est la période vraiment où on gère beaucoup d'urgence. Les projets seront débattus comme il se doit dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires et du vote du budget. Et je pense que les délibérations qui vous ont été envoyées au préalable sont toujours discutables et vous verrez que pour certaines d'entre elles il y a eu des modifications, des corrections et que ça n'empêche pas, puisqu'elles ont été envoyées, que ça soit corrigé. Voilà mes chers collègues, je pense avoir...Monsieur LEVEAU ?

M. LEVEAU : Merci Monsieur le Maire, très content de vous retrouver aussi après ce rétablissement, merci pour vos vœux de rétablissement. Au-delà de ce que mes collègues élus ont dit et auquel je souscris, tout du moins pour la deuxième intervention, je voudrais revenir sur une considération plus technique mais aussi budgétaire puisque ça va être l'objet dans ce Conseil Municipal de Décision Modificative Budgétaire sur le fait que l'ensemble des documents sont aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas auparavant, envoyés en lettre recommandée. Très honnêtement, simplement deux pages de convocation qui nous arrive la veille et qui coûte 6 euros à la ville à raison de deux enveloppes, je ne suis pas sûr qu'en des temps où les collectivités doivent resserrer leur budget de fonctionnement, ce soit très utile ou opportun. Alors, il n'y a absolument aucune critique. C'est juste pour savoir d'une part, si c'est obligatoire et d'autre part, s'il ne serait pas juste nécessaire de nous envoyer ça soit par mail mais on connaît les difficultés de réception et parfois les problèmes techniques j'en conviens, ou dans une lettre simple.

M. BOUTARD : Alors Monsieur LEVEAU c'est une question que nous nous sommes posés parce que vous imaginez bien que je ne fais pas faire des dépenses à la ville qui soient inutiles. Nous avons eu, et nous le connaissons encore un peu, des difficultés de distribution du courrier de La Poste. Souvenez-vous, je me souviens de cet échange avec Christian GUYON où nous ne l'avions pas reçu pour la plupart d'entre nous. Effectivement, des convocations, c'est fort dommageable je le reconnais. Maintenant, moi je veux bien tout entendre, je suis prêt à ce que l'enveloppe soit envoyée sans pli recommandé. C'était simplement face à vos dernières remarques sur les derniers conseils, que cela ne se reproduise pas et que vous ayez bien tous les documents en temps et en heure. Quant à l'information, j'ai oublié une petite réponse à Monsieur RAVIER, je pense que vous avez reçu de l'information entre autres sur l'épidémie de Covid puisque les semaines sont passées et vous le savez bien, mieux que quiconque peut-être, nous avons surtout géré de la crise Covid. Et nous avons chaque fois envoyé nos comptes-rendus de réunion et des décisions qui ont été prises. Et d'ailleurs j'en profite pour saluer l'engagement du Directeur de l'Hôpital et de la CPTS à nos côtés sur l'organisation. Vous n'avez pas oublié non plus que lors de l'incendie, il a fallu en moins de 48h00 trouver une solution pour accueillir tous les enfants dès le lundi matin. Et là je salue sincèrement l'engagement de tous nos services et des élus à ce moment pour trouver, comme je vous le dis en 48h00 la possibilité d'accueillir 203 enfants, et à la fois de trouver très rapidement aussi une solution pour le centre de dépistage Covid que nous avons mis dans la salle Molière et qui s'avère d'ailleurs être très pratique pour les praticiens. Voilà mes chers collègues, nous allons passer à l'ordre du jour.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. BOUTARD : La première délibération porte sur les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 et je cède la parole à Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY : Le vote du Budget Primitif 2021 interviendra en début d'année 2021.

Afin d'assurer la continuité du service public et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget, dans la limite du quart des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette du budget précédent, soit un budget global de 5 146 734 € par 25% ce qui fait 1 286 683.50 €.

Les opérations d'investissement concernées sont les suivantes :

Versement aides vélos électriques : Compte 204421/8321 - 0120	10 000 €
Panneaux : Compte 2152 -8220 – chapitre 21	10 000 €
Eclairage public : Compte 21538/814-0130 – chapitre 21	20 000 €
Travaux de sécurité de voirie : Compte 2151/8220-118 –chapitre 21	50 000 €
Plantations : Compte 2121/823 – chapitre 21	10 000 €
Acquisition d'outillage et de matériel : Compte 2188/0200 – chapitre 21	10 000 €
Extension de réseau : Compte 21534-816 – chapitre 21	10 000 €
Mise aux normes bâtiments : Compte 2313-0200 – chapitre 23	15 000 €
Mobilier urbain : Compte 2152-8220 – chapitre 21	5 000 €
Poteaux incendie : Compte 21568-8220- chapitre 21	10 000 €
Travaux AD'AP : Compte 2313-0200 chapitre 23	30 000 €
Véhicules : Compte 2182-0200	40 000 €
Travaux Rabelais Richelieu : Compte 2313-2129 chapitre 23	50 000 €
Travaux sécurité coteau : Compte 2313-824	20 000 €
Travaux Mairie : Compte 21311-0207	10 000 €
Agencement espaces verts : Compte 2128-823	10 000 €
Total	310 000 €

Il est précisé que ces opérations seront inscrites au Budget Primitif 2021.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 1^{er} décembre 2020.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? Monsieur VERNE.

M. VERNE : J'ai deux sujets sur cette délibération. La première c'est un questionnement. Pourquoi un si petit volume d'investissement sur une jauge potentiel d'un million trois alors que le contexte économique à venir sur 2021 est catastrophique et les entités économiques de ce territoire ont un besoin vital d'un tas d'investissement et en particulier des collectivités vous le savez ça représente à peu près 70 % de marchés publics. Et puis mon inquiétude lors de la Commission Finances nous n'avons pas eu de prospective, nous n'avons pas eu de présentation de perspectives, nous avons eu de la présentation de délibérations qui sont pour moi techniques, très techniques. Quel est le travail politique mené pour garantir un budget égal pour 2021 et quels sont les nouvelles ressources trouvées pour équilibrer ce même budget ? Merci d'avance.

M. BOUTARD : Je pense qu'on brûle un peu les étapes sur la deuxième partie de votre question. Le Rapport d'Orientation Budgétaire arrivera en temps et en heure, c'est pas pour ce soir. Une avance pour faire fonctionner les services de la ville n'est pas un Débat d'Orientation Budgétaire donc permettez-moi de réserver effectivement sur les perspectives du Budget 2021 des choses en temps et en heure. Sur votre premier point, pourquoi un si petit engagement d'avance sur 2021 ? Et bien c'est le respect du Conseil Municipal. Nous entamons une nouvelle mandature. Il n'y a pas de projets inscrits sur l'année 2020 de notre projet municipal donc nous estimons que justement, nous ne devons pas engager des avances de crédit sur des projets qui n'ont jamais été discutés. Jamais. Donc, effectivement, dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, il y aura des annonces et à ce moment-là effectivement, quand le Conseil Municipal aura voté, c'est pas comme les années précédentes, comme l'année dernière, on était sur une fin de mandature. Tous les projets avaient été plus ou moins discutés, on savait que c'était la continuité de certains projets qu'on connaissait. Là, ce n'est pas encore le cas. On est à six mois de notre arrivée et effectivement, je le dis très clairement, le débat sur les projets et sur les orientations budgétaires se fera en février 2021. Y-a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas d'autre question, nous allons la mettre au vote. Autorisez-vous le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce qui fait 9 abstentions. Qui est pour ? Tous les autres, je vous remercie.

Monsieur VERNE, vous m'avez posé une question, je vais vous répondre dès maintenant plutôt sur la situation économique de notre ville aujourd'hui. Parce que nous sommes effectivement en pleine préparation budgétaire vous l'imaginez bien. Nous ne sommes pas inquiets sur cette année 2020. Je vais vous donner quelques éléments qui je l'espère vous rassureront. Mais en tout cas, notre démarche elle est très simple. Porter des projets ? Oui. Dans une situation économique qui doit être relancée ? Certainement. Mais dans quelle situation serions-nous à la fin de l'année 2020 ? Vous savez comme moi qu'il y a une dette conséquente et des charges supplémentaires dues à cette crise sanitaire. Cette crise sanitaire nous engage donc à être prudent sur nos dépenses de fonctionnement. Nous sommes aujourd'hui à même de vous dire que nous ne ferons pas de nouvelle Décision Budgétaire Modificative puisque nous avons tenus nos comptes, nos budgets pour que cela ne mette pas en péril notre ville. Nous avons l'annonce du Gouvernement et entre autres de la Direction Départementale des Finances Publiques de la compensation. Nous vous donnerons ces éléments quand ils auront pu être définitivement calculés. Ils ne seront pas versés sur l'année 2020 mais la compensation aujourd'hui pourrait être estimée à 300 000 euros sur une perte de recettes équivalente à 600 000 euros. C'est-à-dire à peu près 50%. Tout ne sera pas compensé bien sûr mais une partie, entre autres sur les stationnements, sur les droits de terrasse, sur toutes ces questions-là la compensation sera faite. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Nous avons aussi reçu du FCTVA supplémentaire, vous l'avez vu dans la Décision Modificative qui est présentée ce soir. Et je vais vous donner un certain nombre d'autres éléments. Effectivement, le

décalage de cette saison touristique et la moindre affluence des touristes a un impact négatif et ce deuxième confinement, tout autant. Mi-novembre, comparativement à 2019, la perte de recettes pour le camping est estimée à 217 000 euros. Pour le Commerce, les marchés et les droits de place, nous sommes à une perte de 177 000 euros. Les droits de stationnements et le Forfait Post Stationnement sont en diminution de 232 000 euros. La taxe de séjour, elle, connaît une perte de 157 000 euros. Les droits de mutation sont en baisse de 45 000 euros. Mais l'année 2019 était exceptionnellement élevée et les prévisions du Budget Primitif sont largement dépassées avec 139 000 euros supplémentaires de recettes. Les locations enregistrent une baisse de 4 000 euros. Par ailleurs, les dépenses engagées par la ville pour les achats des masques, des produits désinfectants, des matériels de protection et des supports de communication s'élèvent, eux, en charges supplémentaires à 58 000 euros. Plus 9 000 euros du coût chargé des heures supplémentaires pour les personnels d'entretien, le CCAS et l'informatique. Quelques économies, liées au décalage des recrutements, pour 44 000 euros. L'interruption du transport urbain pour 29 000 euros. Nous avons négocié sur le contrat pour que ça ne soit pas mis à notre charge. Le secteur scolaire, la restauration et les transports, pour 82 000 euros. Et l'annulation de la Foire de Printemps et du Feu d'Artifices pour 22 000 euros. L'impact négatif sur la section de fonctionnement du budget de la ville est estimé à 640 000 euros à ce jour. Néanmoins, la dernière loi de finances rectificative, comme je vous le disais, nous permettra une compensation sur les pertes de recettes qui je vous le dis aujourd'hui sont estimées aujourd'hui à un peu plus de 300 000 euros. Sur le calcul, aujourd'hui nous sommes à un peu plus de 315 000 euros. Voilà ce que je voulais vous dire pour tout simplement vous rassurer sur notre situation financière. Effectivement, nous avons été très prudents, nous n'avons pas engagé de nouveaux chantiers dans une période où de toute façon, et vous n'êtes pas sans le savoir, c'est compliqué d'avoir des entreprises. Parfois, on a un chantier qui est presque abandonné alors que pourtant les bons de commande avaient été passés. C'était l'accessibilité des toilettes sur la place du Château. Les affichages avaient été faits, l'entreprise n'est jamais venue, à ce jour. Et puis, vous le savez comme moi, quand on prend une mandature, il y a une période de travail sur les études, sur la mise en possibilité de faire un certain nombre de projets. Et je ne vous cache pas que cette période pour ce qui me concerne et pour un certain nombre d'élus, nous passons notre temps dans des visio-conférences sur des sujets liés à la crise économique, à la crise sanitaire et ça n'augure pas de passer tout son temps à travailler sur des projets. Nous y travaillons, les services y travaillent aussi mais nous passons aussi beaucoup de temps sur ces questions mais sans vouloir surenchérir sur l'école Rabelais-Richelieu, je tiens à vous dire aussi que c'est un sujet qui a été émouvant. Quand vous êtes en pleine nuit et que vous voyez une école brûler, alors que vous le savez comme moi c'est une école qui essuyait un procès depuis longtemps pour des malfaçons. On avait réussi à lever l'impossibilité de faire des travaux. Dans l'après-midi l'étanchéité du toit était en train d'être faite, et dans la nuit, l'école brûlait sur une partie. Nous espérons pouvoir rouvrir cette école sur une partie des classes à partir du mois de janvier. Je dis bien nous espérons parce que là encore, il faut des interventions, des désinfections et autres, et de peinture. Les premières estimations des experts de nos assurances arriveront j'espère assez rapidement. Il y a eu une première expertise puis nous avons eu une demande de deuxième expertise. Voilà ce que je pouvais vous dire sur la situation financière de notre ville, qui je vous le dis et vous connaissez ma sincérité sur ce genre de sujet. En aucun cas, en aucun cas je ne pense qu'aucun maire responsable ne le ferait, ne mettrait en danger les finances de sa ville. Et d'ailleurs je remercie notre service des Finances et notre Directrice Générale des Services sur le travail de prévisions pour que justement nous ne soyons pas dans une situation difficile. Voilà, j'espère avoir répondu en grande partie à votre question.

DÉLIBÉRATION

Le vote du Budget Primitif 2021 interviendra en début d'année 2021.

Afin d'assurer la continuité du service public et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget, dans la limite du quart des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette du budget précédent,

soit : 5 146 734 € *25% = 1 286 683.50 €.

Les opérations d'investissement concernées sont les suivantes :

Versement aides vélos électriques :	10 000 €
Compte 204421/8321 - 0120	
Panneaux :	10 000 €
Compte 2152 -8220 – chapitre 21	
Eclairage public :	20 000 €
Compte 21538/814-0130 – chapitre 21	
Travaux de sécurité de voirie :	50 000 €
Compte 2151/8220-118 –chapitre 21	
Plantations :	10 000 €
Compte 2121/823 – chapitre 21	
Acquisition d'outillage et de matériel :	10 000 €
Compte 2188/0200 – chapitre 21	
Extension de réseau :	10 000 €
Compte 21534-816 – chapitre 21	
Mise aux normes bâtiments :	15 000 €
Compte 2313-0200 – chapitre 23	
Mobilier urbain :	5 000 €
Compte 2152-8220 – chapitre 21	
Poteaux incendie :	10 000 €
Compte 21568-8220- chapitre 21	
Travaux AD'AP :	30 000 €
Compte 2313-0200 chapitre 23	
Véhicules :	40 000 €
Compte 2182-0200	
Travaux Rabelais Richelieu :	50 000 €
Compte 2313-2129 chapitre 23	
Travaux sécurité coteau :	20 000 €
Compte 2313-824	
Travaux Mairie :	10 000 €
Compte 21311-0207	
Agencement espaces verts :	10 000 €
Compte 2128-823	
Total	310 000 €

Il est précisé que ces opérations seront inscrites au Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ❖ Autorise le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021.

POUR : 24

ABSTENTION : 9 (M. RAVIER, Mme SANTACANA, M. LEVEAU, Mme LAUNAY, M. VERNE, Mme GAUDRON, Mme GUICHARD, Mme BECHET, M. ROZWADOWSKI)

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2020 DE LA VILLE D'AMBOISE

M. BOUTARD : La deuxième délibération Décision Modificative N°2 de l'Exercice 2020 et je laisse la parole à Madame Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY : Par délibérations en date du 06 février 2020 et du 02 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif 2020 et la Décision Modificative n°1 pour un montant total de 19 604 137.87 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, et 7 852 699.63 € en dépenses et en recettes d'investissement.

La Décision Modificative proposée permet de réajuster les crédits nécessaires à l'activité des services et de prendre en compte les notifications de fiscalité et des dotations de l'Etat.

La Décision Modificative n°2 s'élève à 9 800.00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, et à 96 000.00 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Concernant la section de fonctionnement, suite à la notification d'un montant de 120 623.00 euros du FIC, il revient de prélever 3 815.00 euros sur le chapitre des dépenses imprévues afin d'ajuster cette somme par rapport à la prévision budgétaire. La remise en état d'un abri bus et d'un totem suite à une dégradation représente la somme de 9 800.00 euros, somme remboursée par l'assurance. Pour la section d'investissement, le surplus reçu au titre du FCTVA permet de financer l'acquisition du terrain La Perle pour 90 000.00 euros ainsi qu'un remboursement de taxe d'aménagement pour 1 000.00 euros et des travaux du SIEIL rue Victor Hugo à hauteur de 5 000.00 euros. De plus pour le marché de travaux concernant le renforcement du coteau, un changement d'imputation paraît nécessaire. Il convient de mettre les crédits prévus pour cette opération de 27 000.00 euros au compte construction 2313. Compte-tenu de ces opérations, le budget total représente en dépenses et en recettes de fonctionnement un budget de 19 613 937.87 €, et en dépenses et en recettes d'investissement le budget de 7 948 699.63 €.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 1^{er} décembre 2020.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il une question ? S'il n'y a pas de question, je vais mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 9. Je vous remercie. Les autres votent pour ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Par délibérations en date du 06 février 2020 et du 02 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif 2020 et la Décision Modificative n°1 pour un montant total de :

- 19 604 137.87 € en dépenses et en recettes de fonctionnement

- 7 852 699.63 € en dépenses et en recettes d'investissement

La Décision Modificative proposée permet de réajuster les crédits nécessaires à l'activité des services et de prendre en compte les notifications de fiscalité et des dotations de l'Etat :

La Décision Modificative n°2 s'élève à :

- + 9 800.00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement
- + 96 000.00 € en dépenses et en recettes d'investissement

Le détail des opérations figure dans le document budgétaire annexé à la délibération.

Compte tenu de ces opérations, le budget total représente :

- En dépenses et en recettes de fonctionnement : 19 613 937.87 €
- En dépenses et en recettes d'investissement : 7 948 699.63 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ❖ Approuve la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2020 de la Ville d'Amboise.

POUR : 24

ABSTENTION : 9 (M. RAVIER, Mme SANTACANA, M. LEVEAU, Mme LAUNAY, M. VERNE, Mme GAUDRON, Mme GUICHARD, Mme BECHET, M. ROZWADOWSKI)

AVANCES DE SUBVENTIONS : BUDGET PRIMITIF 2021

M. BOUTARD : Avances de subventions sur le budget 2021. Je laisse la parole à Madame Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY : Pour des questions de trésorerie, de saisonnalité des activités ou de dépenses importantes en début d'exercice budgétaire, certaines associations et le C.C.A.S. ont besoin de versements anticipés, avant même le vote du budget de la Ville.

Après instruction, les dossiers complets de demandes de subvention peuvent ouvrir droit à une avance s'élevant au maximum à 50% du montant de la subvention prévue au budget de la Ville.

Dans le cadre des crédits qui seront ouverts au Budget Primitif 2021, il est proposé d'allouer une avance de subvention de 187 450 euros, à déduire des sommes qui seront déterminées à l'annexe IV B1.6 du Budget Primitif 2021 de la Ville d'Amboise, répartie de la manière suivante :

* ACA FOOTBALL	7 500 euros
* UNION COMMERCIALE DU VAL D'AMBOISE	1 500 euros
* ASSAD	1 500 euros
* MAISON DE LA LOIRE D'INDRE-ET-LOIRE	700 euros
* ADMR	700 euros

Ces dépenses seront inscrites au Budget, article 6574.

* CCAS

175 550 euros

Cette dépense sera inscrite au Budget, article 657362 fonction 520.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 1^{er} décembre 2020.

M. BOUTARD : Avant de vous demander si vous avez des questions, je vous rassure sur l'APECA, l'Association des personnels de la ville qui n'a pas demandé puisqu'elle n'a fait aucune activité en 2020 et donc n'a pas besoin d'avance de crédits. Y-a-t-il des questions supplémentaires ou des questions tout court ? Oui Madame, allez-y.

Mme BECHET : Je voulais juste une information sur la façon dont sont réparties les sommes. Je vois que la Maison de la Loire a une somme dérisoire par rapport au football. Est-ce que c'est la demande des différentes instances ou comment sont gérées les répartitions du budget ? Merci.

M. BOUTARD : Alors chère Madame, ce sont des avances sur subventions. Je crois, et je suis à peu près sûr que la Maison de la Loire est subventionnée par plusieurs et de nombreuses municipalités et collectivités. L'association de foot d'Amboise, l'ACA Football, est subventionnée par je dirai une seule collectivité, la Ville d'Amboise. Après, le Département je le sais finance sur des Aides aux Projets, sur un certain nombre de projets mais voilà la répartition elle se fait en fonction de la subvention qui est allouée en 2020. En 2020. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'avance sur une subvention qui ne serait pas encore décidée puisque vous ne les avez pas votées, par contre nous sommes autorisés à leur faire des avances en fonction des attributions de l'année 2020. Voilà. Y-a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas de questions je vais vous demander si vous acceptez ces propositions. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? 3. Très bien. Mes chers collègues vous votez donc pour pour le reste ? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Pour des questions de trésorerie, de saisonnalité des activités ou de dépenses importantes en début d'exercice budgétaire, certaines associations et le C.C.A.S. ont besoin de versements anticipés, avant même le vote du budget de la Ville.

Après instruction, les dossiers complets de demandes de subvention peuvent ouvrir droit à une avance s'élevant au maximum à 50% du montant de la subvention prévue au budget de la Ville.

Dans le cadre des crédits qui seront ouverts au Budget Primitif 2021, il est proposé d'allouer une avance de subvention de 187 450 euros, à déduire des sommes qui seront déterminées à l'annexe IV B1.6 du Budget Primitif 2021 de la Ville d'Amboise, répartie de la manière suivante :

* ACA FOOTBALL 7 500 euros

* UNION COMMERCIALE DU VAL D'AMBOISE 1 500 euros

* ASSAD 1 500 euros

* MAISON DE LA LOIRE D'INDRE-ET-LOIRE 700 euros

* ADMR 700 euros

Ces dépenses seront inscrites au Budget, article 6574.

* CCAS

175 550 euros

Cette dépense sera inscrite au Budget, article 657362 fonction 520.

Le Conseil Municipal, après délibération,

❖ accepte ces propositions.

POUR : 30

ABSTENTION : 3 (Mme GUICHARD, Mme BECHET, M. ROZWADOWSKI)

HARMONISATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

M. BOUTARD : Harmonisation des durées d'amortissement des immobilisations. Je laisse la parole à Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY : L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive de leur remplacement.

L'instruction M14 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits au budget principal de la ville.

A ce titre les règles de gestion concernant les amortissements sont les suivantes :

- Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans prorata temporis à compter de l'exercice suivant l'acquisition ;
- Tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien ;
- Les biens acquis pour un montant inférieur à 1 500 € seront amortis en une seule année.

Je pense que vous avez tous eu le tableau en annexe, je ne vais pas le lire.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte selon le tableau proposé.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 1^{er} décembre 2020.

M. BOUTARD : Je pose la question mais j'imagine que personne n'a de question sauf si c'était pour comprendre parce que ce sont des délibérations réglementaires sur lesquelles nous n'avons pas de possibilité d'intervention. Nous devons simplement les mettre en application. Mes chers collègues, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction M14 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits au budget principal de la ville.

A ce titre les règles de gestion concernant les amortissements sont les suivantes :

- le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans prorata temporis à compter de l'exercice suivant l'acquisition ;
- tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction) ;
- les biens acquis pour un montant inférieur à 1 500 € seront amortis en une seule année.

Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

Catégories de biens amortis - budget en M14	Durée d'amortissement à compter du 1/01/2021
Immobilisations incorporelles	
Frais d'étude	5 ans
Logiciel	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers ou infrastructures	15 ans
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans
Immobilisations corporelles	
Plantations	15 ans
Matériel et outillages d'incendie et de défense civile	7 ans
Matériel et outillage de voirie	7 ans
Autres installations, matériel et outillage techniques	7 ans
Immeuble de rapport	10 ans
Installations générales, agencements	10 ans
Matériel de transport	8 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans

Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, en application des préconisations règlementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte selon le tableau proposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ❖ Accepte cette proposition.

POUR : 33

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

M. BOUTARD : Autorisations de programme, crédits de paiement, appelés plus communément AP/ CP. Je laisse la parole à Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY : Je vous passe les articles. Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière de la collectivité à moyen terme.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 1^{er} décembre 2020.

Donc pour l'aménagement de la rue Victor Hugo, il y avait des crédits de paiement de 20 000 euros pour 2021 de 880 000 euros, ce qui fait un budget total d'autorisations de programme de 900 000 euros. Et pour l'aménagement de la cité scolaire, étude et travaux, crédits de paiement pour 2020 23 000 euros, pour 2021 732 100 euros et pour 2022 192 700 euros pour un budget global de 947 800 euros.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je vais vous demander d'accepter, ou pas, cette proposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3 abstentions. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion

pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière de la collectivité à moyen terme.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'ajuster les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations d'aménagement de la rue Victor Hugo et de la cité scolaire conformément aux tableaux joints en annexe.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ❖ accepte cette proposition.

POUR : 33

ABSTENTION : 3 (Mme GUICHARD, Mme BECHET, M. ROZWADOWSKI)

ADMISSION EN NON-VALEUR : CREANCES ETEINTES

M. BOUTARD : Délibération suivante, créances admises en non-valeur. Je laisse la parole à Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY : Depuis l'arrêté ministériel du 29 décembre 2011, le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » est subdivisé en :

- ❖ **créances admises en non-valeurs**, qui peuvent à tout moment faire l'objet d'une action en recouvrement dès lors que le débiteur revient à meilleure fortune
- ❖ **créances éteintes**, pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible.

La Trésorerie Principale d'Amboise-Pocé a transmis à la Ville d'Amboise l'état des recettes irrécouvrables pour demander leur admission en créances éteintes concernant des droits de voirie, des frais de restauration scolaire, de camping et de la TLPE des années 2014 à 2018.

Le Trésorier Municipal a informé la Ville que les créances sont irrécouvrables pour le motif de liquidation judiciaire de trois entreprises, donc là il y a eu une modification.

M. BOUTARD : C'est pas deux.

Mme SUPPLY : Et le non recouvrement de la part de familles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'admettre la somme de 3 437.93 € en créances admises en non-valeur au compte 6541 ;
- d'admettre la somme de 2 049.46 € en créances éteintes au compte 6542.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 1^{er} décembre 2020.

M. BOUTARD : Vous imaginez bien mes chers collègues, ça n'est jamais de gaieté de cœur qu'on présente cette délibération puisque derrière il y a quand même beaucoup de difficultés. Aucune de ces entreprises, de ces foyers n'est lié à la Covid. C'est sur des périodes antérieures, 2014, 2018, liquidations judiciaires ou pour des petites sommes, des très petites sommes réparties sur des familles. Avez-vous des questions ? Et vous imaginez bien que pour la discrétion de ces familles, il n'y a pas de pièces jointes avec la liste des personnes dont les créances sont irrécouvrables. S'il n'y a pas de questions, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Depuis l'arrêté ministériel du 29 décembre 2011, le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » est subdivisé en :

- ❖ **créances admises en non-valeurs**, qui peuvent à tout moment faire l'objet d'une action en recouvrement dès lors que le débiteur revient à meilleure fortune
- ❖ **créances éteintes**, pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible.

La Trésorerie Principale d'Amboise-Pocé a transmis à la Ville d'Amboise l'état des recettes irrécouvrables pour demander leur admission en créances éteintes concernant des droits de voirie, des frais de restauration scolaire, de camping et de la TLPE des années 2014 à 2018.

Le Trésorier Municipal a informé la Ville que les créances sont irrécouvrables pour le motif de liquidation judiciaire de trois entreprises et le non recouvrement de la part de familles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ♦ d'admettre la somme de 3 437.93 € en créances admises en non-valeur au compte 6541 ;
- ♦ d'admettre la somme de 2 049.46 € en créances éteintes au compte 6542.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ❖ accepte ces propositions.

POUR : 33

AVENANT A LA DELIBERATION RIFSEEP POUR L'INTEGRATION DU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS ET DES INGENIEURS SUR L'IFSE

M. BOUTARD : Délibération suivante, Avenant à la délibération du RIFSEEP pour l'intégration du cadre d'emplois des techniciens et des ingénieurs sur l'IFSE.

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 permet aux cadres d'emplois non encore éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de pouvoir en bénéficier, et ainsi finaliser les dispositions relatives au principe de parité en matière indemnitaire. Parmi les cadres d'emplois désormais éligibles au RIFSEEP, il s'agit notamment des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux.

Le RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, je le répète parce que ce terme peut paraître surprenant, se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Cette délibération a été présentée en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 2 décembre 2020.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès qu'elle sera exécutoire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'appliquer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, aux cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des ingénieurs territoriaux.

- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis par la délibération.
- D'abroger les délibérations concernant la Prime de Service et de Rendement appelée PSR et l'Indemnité Spécifique de Service appelée ISS.
- De prévoir et d'inscrire au chapitre 012 les crédits nécessaires.

Petite information complémentaire, après cette délibération, quand nous l'aurons accepté, tous les personnels municipaux de la Ville d'Amboise seront traités dans le principe du RIFSEEP. C'est-à-dire tout le monde sera traité de la même façon et cela sera très bien. Y-a-t-il des questions mes chers collègues ? S'il n'y a pas de question, je vais vous demander d'accepter cette proposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 permet aux cadres d'emplois non encore éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de pouvoir en bénéficier, et ainsi finaliser les dispositions relatives au principe de parité en matière indemnitaire. Parmi les cadres d'emplois désormais éligibles au RIFSEEP, il s'agit notamment des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès qu'elle sera exécutoire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'appliquer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, aux cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des ingénieurs territoriaux.
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis par la délibération.
- D'abroger les délibérations concernant la Prime de Service et de Rendement (PSR), l'Indemnité Spécifique de Service (ISS).
- De prévoir et d'inscrire au chapitre 012 les crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal, après délibération,

❖ accepte ces propositions.

POUR : 33

ACHAT POUR LA COLLECTIVITÉ DE CHÈQUES CADEAUX AU PROFIT DES AGENTS MUNICIPAUX

M. BOUTARD : Achat pour la collectivité de chèques cadeaux au profit des agents municipaux. Chaque année, la municipalité fait l'acquisition de chèques cadeaux d'une valeur unitaire de 30 € à destination des enfants du personnel âgés de 11 à 12 ans, dans le cadre de l'arbre de Noël afin de compléter l'action du CNAS qui arrête cette prestation aux 10 ans de l'enfant.

En complément de cette action envers les enfants, il est proposé d'offrir en cette fin d'année à titre exceptionnel, à chaque agent de la Ville d'Amboise, des chèques cadeaux d'une valeur de 50 € à utiliser chez les commerçants du territoire.

Cette initiative répond à plusieurs objectifs :

- Remercier les agents municipaux pour leur engagement professionnel durant la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 qui a fortement impactée l'année 2020,
- Participer au pouvoir d'achat dans le cadre des fêtes de fin d'année,
- Soutenir le commerce local durement impacté par les fermetures administratives.

Pour la mise en place de cette action sociale, il est proposé un partenariat avec l'Union des Commerçants du Val d'Amboise. L'acquisition de ces chèques cadeaux se ferait ainsi auprès de cette association locale et en retour, l'UCVA se chargerait de répertorier les commerces auprès de qui les chèques seraient utilisables.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Cette délibération a été présentée en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 02 décembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser au titre de l'action sociale au bénéfice des agents territoriaux et de leur ayants-droit le principe de la délivrance de chèques cadeaux dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- De valider l'imputation de ces dépenses au compte 6488 (chapitre 012) ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'UCVA pour l'acquisition des chèques cadeaux à destination des agents, d'une valeur maximale de 50 € par agent.

Mes chers collègues avez-vous des questions ? Madame SANTACANA.

Mme SANTACANA : Monsieur le Maire, oui nous sommes tout à fait favorables à cette délibération puisqu'elle permet comme vous l'avez dit d'abord de soutenir le commerce local qui en a un grand besoin et puis aussi de permettre aux gens d'investir local, ce qui est plutôt bien. La question qu'on se pose puisqu'on a vu que ça représentait environ 13 000 euros à peu près, non ? 14 ? ah 12 500, 12 500. Au-delà de ça, cette initiative est plutôt intéressante et malgré tout au-delà de ça, ça ne sera pas suffisant pour soutenir les difficultés que va rencontrer le commerce local et qui vont j'espère s'arrêter. Mais je pense que ça va être compliqué pour beaucoup d'entre eux en 2021. Est-ce que vous envisagez de pérenniser ce qu'on avait mis en place en mars et que vous avez aussi continué de mettre en place, c'est-à-dire l'occupation du domaine public gratuite notamment les droits de terrasses. Voilà parce que vous l'aviez aussi annoncé dans votre campagne municipale, et où en est-on ? Je voulais avoir aussi votre sentiment sur le marché d'Amboise par rapport aux commerçants non sédentaires qui souffrent aussi eux de cette crise.

M. BOUTARD : Merci de vos deux questions. Il y en a une troisième à laquelle j'aurai pu m'attendre et si vous le permettez je vais y répondre en premier lieu. C'est comment allons-nous financer ça ? Alors je tiens à vous dire que... Je sais que c'est une question qui a été posée en Commission donc j'estime que comme elle a été posée en commission et que la réponse n'a pas été donnée, je vous la dois maintenant. Vous voyez je suis un grand respectueux de la démocratie et de toutes les questions posées. Effectivement, pour financer cette opération, il y avait des crédits qui n'avaient pas été utilisés au Secrétariat Général pour 2 050 euros, le Touraine Primeur n'ayant pas eu lieu c'était une opération à caractère commercial quelque part c'est assez logique qu'il retourne dans l'aspect commercial, pour 3 950 euros, la Nuit des Roys n'a pas non plus eu lieu pour 4 500 euros soit 10 500 euros. Le solde étant déjà prévu dans le budget des Ressources Humaines.

Voilà en fait c'est une réaffectation de crédits qui n'ont pas été utilisés et qui avaient plutôt une vocation commerciale. Sur vos deux questions, sur les droits de terrasse, je crois que là, encore une fois, nous prendrons cette décision à partir de début janvier quand nous verrons si les évolutions de la Covid mais effectivement il faudra soutenir le commerce encore pendant au moins l'année 2021. C'est une question sur laquelle nous n'avons pas encore vraiment tranché. Je vous dis simplement que le stationnement restera gratuit jusqu'à la fin de l'année, la décision a été prise jusqu'à la fin de l'année. Je dis pas qu'il redeviendra payant tout de suite. Mais les commerçants m'ont déjà alerté en disant que les places les plus proches étaient bien-sûr prises par certains de leurs collègues. Vous connaissez le jeu ? Et puis sur votre deuxième question, le marché. Avec Madame GUERLAIS, nous avons passé beaucoup de temps sur la question du marché. Ça vous rappelle sans doute quelques souvenirs. C'est pour ça qu'on n'a pas voulu qu'il y ait de fermeture du marché encore une fois avec des échanges avec la Préfecture parfois complexes, je ne vous le cache pas. Donc nous avons appelé Monsieur le Sous-Préfet qui était d'ailleurs sur une opération Covid ce matin-là à la cité scolaire, à travailler sur le marché sur la période du retour de produits non manufacturés. Sur la partie, quand il n'y avait que des produits alimentaires, comme vous l'avez remarqué on a mis un dispositif de l'autre côté des trois bâtiments, qu'on appelle la Halle, l'Abattoir et le troisième qui était les Douanes, pour que les commerçants puissent s'étaler au maximum. Puis sur cette période du retour ça a été très complexe. Nous nous sommes vus quasiment infligés le sens de circulation. Et alors là effectivement, j'ai beaucoup pensé à vous, je me suis dit on ne va pas recommencer la blague. Après une négociation avec Monsieur le Sous-Préfet, la seule possibilité était d'élargir les allées de circulation. Pour y arriver, il fallait enlever une rangée de commerçants sur la partie centrale. Ce qui a demandé à nos services entre vendredi matin 10h00 pour pouvoir prévenir tous les commerçants, mettre en place tout le dispositif, faire tous les marquages. Donc ils ont travaillé jusqu'au samedi soir pour que le marché puisse rouvrir dans les meilleures conditions. C'est-à-dire que pour les commerçants, c'est très difficile de changer de place, c'est très difficile d'être un peu perdu. Et à la fois, nous avons reçu avec Madame GUERLAIS un courrier du syndicat qui nous remerciait, après les périodes de tension, un peu dures. Vous savez comment c'est ? Le ton monte vite. Mais en tout cas la Préfecture a validé ce projet dimanche dernier. La gendarmerie a aussi trouvé que ça se passait très bien. Et les commerçants, je crois, ont compris que la démarche n'était pas contre eux, mais bien au contraire pour eux et pour leurs clients. Je tiens à vous dire très sincèrement que dès que la situation sanitaire deviendra normale, chacun retrouvera sa place et dans les meilleures conditions. A côté de ça, simplement une petite modification où sont les deux goulots d'étranglement, c'est-à-dire les passages entre les bâtiments, vous savez comme moi que quand il y a beaucoup de monde, sont de vrais entonnoirs, peut être ne pas mettre de commerçants dans ces deux petits couloirs. Voilà ce que je peux vous dire sur le marché. Nous avons mis tout en œuvre, là aussi dans des délais très courts, comme l'imposent les annonces gouvernementales du jeudi soir. On reçoit les instructions le vendredi matin ou le vendredi dans la journée parfois même le samedi matin pour les mettre en application le dimanche ou le lundi. Donc on a tout fait pour que le marché ne ferme pas. Je ne vous cache pas non plus que c'est compliqué avec le syndicat. Je leur ai dit, parce que la présidente a démissionné, parce que dans ce syndicat il y a plusieurs mouvements qui se confrontent déjà entre eux. Alors ne plus avoir un seul interlocuteur ça devient assez compliqué et je leur ai dit très franchement dimanche dernier que ça devenait difficile pour nous et pour nos services de négocier plus simplement avec un interlocuteur mais comme dimanche dernier avec 187 interlocuteurs. Voilà est-ce que j'ai bien répondu à votre question ?

Mme SANTACANA : Oui oui mais d'où l'intérêt aussi d'avoir l'Union Commerciale forte et c'est vrai qu'il faut les soutenir. Et je trouve que l'initiative de l'Union Commerciale de lancer ces chèques cadeaux à destination de la mairie mais également des entreprises c'est une bonne chose.

M. BOUTARD : Alors sur ce point, je crois que j'ai entendu dans les jours qui ont suivi notre élection le message de l'Union Commerciale qui était prête à ne plus exister. Vous vous en souvenez ? Je leur ai fait à l'époque une proposition qui était simple, qui était d'aller les voir pour leur parler de la situation Covid et pour leur parler aussi de ce qu'était pour nous le commerce et puis de cette inquiétude, portée sans doute par plus de colportages que de vérités sur la situation de la Boitardière Ouest. Donc j'ai souhaité les voir et j'ai proposé à l'Union des Commerçants de faire son Assemblée Générale à l'issue de cette invitation ce qui a permis à l'Union des Commerçants d'avoir quasiment l'entièreté des commerçants et de se retrouver dans la situation complètement inverse à celle qui était attendue, c'est-à-dire avoir un Conseil d'Administration qui était avant de 16 et ils se retrouvaient à 19. Donc je suis très content de les avoir aidé sur ce plan-là. Il y a une bonne dynamique qui s'est mise en route. Sur les chèques cadeaux c'est une conversation que nous avons eue, on leur a dit nous on veut vous aider mais comment faire ? La ville achetait à l'époque des chèques cadoc mais là c'était du soutien aux grandes enseignes, c'est la FNAC,...Et on s'est dit pour cette année, non il faut les aider eux. Mais pour cela, nous on leur a dit on veut vous aider. Donc s'est mis en place un petit groupe de travail et ils ont trouvé cette idée du chèque cadeau avec la possibilité, pour être très claire c'est que nos salariés recevront 5 chèques cadeau de 10€. Ils sont valables sur l'entièreté de l'année. Et les commerçants seront remboursés par l'UCVA. Nous abonderons le compte de l'UCVA et nous ferons le point mensuellement pour qu'ils ne se trouvent pas en rupture de trésorerie. Voilà, ça c'est l'idée. Maintenant sur la discussion que nous avons eu avec les commerçants, je crois que la chose la plus importante pour 2021, c'est de faire de l'animation aussi qui permette aux gens de venir à Amboise, afin de faire parler d'Amboise et je me permets d'annoncer que l'année 2021 sera l'année OTHONIEL. C'est un fait puisque vous avez vu dans les décisions du Maire que j'avais signé le contrat d'achat de l'œuvre d'OTHONIEL et que toute l'année cette œuvre d'OTHONIEL sera portée dans la ville. Je salue d'ailleurs l'engagement du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat de vouloir faire en sorte que cette année OTHONIEL soit suivie et pas simplement comme une œuvre qui arriverait au bout des ponts. C'est une œuvre en hommage à la viticulture, à l'industrie de la viticulture, aux métiers d'art et puis je crois qu'il faut qu'on explique aux Amboisiens comment on construit une œuvre, comment elle s'installe là parce qu'on ne vient pas un beau matin en disant tiens on va la mettre sur le rond-point. Je peux vous dire que de la réunion, on en mange quelques-unes sur cette question de l'installation de l'œuvre et de son exposition auprès des écoles, auprès des habitants, et nous avons obtenu en négociation avec le Département l'idée de l'aménagement du rond-point et de la route, enfin vous savez de ces deux chicanes qu'il y a au milieu de la route. Donc l'idée c'est vraiment de faire de 2021 une année dynamique autour de l'arrivée de Jean-Michel OTHONIEL et d'en faire bénéficier nos commerces autour de l'animation dans la ville. Je crois que c'est au-delà de l'aide financière, mais on en reparlera au sein de la Communauté de Communes sur l'aide aux entreprises, mais au-delà de l'aide financière, j'ai bien entendu la proposition du Conseil Régional sur le soutien de la plateforme sur lequel nous avons décidé les différents présidents d'EPCI et de CCI de monter un projet peut-être plutôt commun, départemental, qui je sais sera soutenu par la Région, où tout le monde se met vraiment autour de la table pour porter ces questions d'entreprises, de commerces et d'emplois. Parce que sur l'année 2021, on fera tout pour qu'il y ait de l'animation. Je suis heureux aussi, et vous le savez déjà, parce que le Tour de France passera à Amboise. Je peux vous donner le parcours parce qu'il a été définitivement validé. Le Tour de France arrivera par la Route Départementale du côté de Nazelles, traversera le pont d'Amboise, puis le Mail, montera

par la rue Bretonneau et filera sur Bléré après le rond-point de la Pagode. Et nous avons une chance inouïe, c'est que nous serons après la page de publicité et que nous aurons le survol de la ville pendant plusieurs minutes ce qui nous permettra aussi d'avoir une très belle visibilité. Et là nous mettrons très vite en place un groupe de travail et toutes les composantes peuvent bien sûr être présentes, bien au contraire, sur l'idée de créer de l'animation et de la dynamique pour porter l'image de notre ville de la meilleure façon pendant cette visibilité suivie dans le monde entier. Voilà, l'idée c'est aussi d'aider nos commerces sur ces questions d'animations et de grands moments dans notre ville. Je vais donc, s'il n'y a pas d'autre question... Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Je voulais juste du coup parler des Festivités de Noël, des Marchés de Noël, voilà et on peut alors se demander si voilà la ville n'aurait pas pu faire un effort par rapport aussi à l'implantation de marchés un peu plus nombreux que ces deux marchés qui sont prévus pour pouvoir permettre à des commerçants non sédentaires de pouvoir aussi faire participer à ce marché et puis aussi de pouvoir permettre, je l'ai déjà dit en commission, un...comment dire une promenade dans la ville pour aller partout, pour pouvoir justement voir tous les commerçants. Voilà c'est une question qu'on nous a posé et aussi on nous a interpellé sur le fait que 150 euros pour les trois jours de marché ça pouvait être cher pour certains commerçants. Voilà. J'ai déjà eu les réponses en commission mais je voulais les poser.

M. BOUTARD : Chère Madame, j'entends vos remarques. Sur les balades en ville, on va éviter les rassemblements. Je crois que ça va de soi, de pair, de logique je vous dirai. Pardonnez-moi d'utiliser ce terme, mais je tiens à rappeler que si ce soir nous sommes à huis clos, si nous portons le masque, si toutes les semaines nous faisons un point avec l'hôpital et les maisons de retraite, et bien c'est qu'il y a encore, et nous n'avons pas encore la décision pour le 15 décembre, définitive, de savoir si le confinement sera remis en place ou s'il sera levé, s'il y aura couvre-feu le soir ou pas. En tout cas, l'idée et j'ai signé tout à l'heure la demande d'autorisation de marchés puisque nous sommes contraints à une demande préfectorale faite auprès de la Préfecture pour des marchés. Vous avez sans doute remarqué qu'à la Ville de Tours, les choses n'étaient pas si simples et je crois qu'entre la Préfecture et la Ville de Tours les choses ne sont pas terminées sur les marchés de Noël et que nous à Amboise, nous avons fait le choix de faire deux marchés de Noël à deux endroits pour éviter de trop grands rassemblements. Si vous avez des personnes qui souhaitent faire le marché de Noël, et bien il faut les envoyer auprès de Madame GUERLAIS et du Service Commerce et nous pourrons peut-être faire une troisième demande de petit marché sur la place du Château par exemple. Nous ne sommes pas fermés. Quant au prix de la place, il est assez équitable par rapport à ce que paient les commerçants non sédentaires le dimanche. Et là encore une fois c'est une notion d'équité. Nous ne pouvons pas non plus, vous avez vu l'état des finances de la ville, nous ne pouvons pas toujours tout mettre gratuitement, surtout quand ce sont des opérations à caractère commercial. Le dernier point et je le redis, les marchés des 25 décembre et 1^{er} janvier n'auraient pas une grande utilité donc les commerçants ont été prévenus depuis de longues semaines que ces marchés se tiendront les 24 et 31 décembre. Je suis désolé pour mes collègues de Limeray qui font généralement leur marché le jeudi, vraiment désolé parce que leur marché est un peu remis en cause mais l'idée est aussi d'offrir toutes les possibilités qui sont en nos mains pour aider les commerçants.

Mme GUICHARD : D'accord, juste c'était pas la gratuité que demandaient les gens qui nous ont interpellés c'était juste un prix plus adapté à des commerces qui ne font pas forcément un gros chiffre d'affaires et qui leur permettait d'être sur place.

M. BOUTARD : Alors, je ne comprends pas bien parce que nos services ont reçu beaucoup de demandes et personne n'a négocié le prix donc faites...

Mme GUICHARD : Oui parce que vous avez travaillé avec les commerçants qui sont là tout le temps.

M. BOUTARD : Oui mais il faut que les commerçants nous interpellent mais on ne pourra pas faire de la gratuité. Encore une fois c'est de l'équité, quand vous demandez un métrage vous payez au métrage. Donc s'ils n'ont pas les moyens, faut qu'ils prennent un métrage plus petit. Mais je vais pas faire un débat sur le métrage et sur la gratuité de l'utilisation...

Mme GUICHARD : C'est juste que...

M. BOUTARD : Voilà, je vous remercie, je vais donc mettre aux voix cette délibération sur l'achat par la collectivité de chèques cadeaux au profit des agents municipaux et j'oserai rajouter dans le titre en soutien à l'économie locale. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Chaque année, la municipalité fait l'acquisition de chèques cadeaux d'une valeur unitaire de 30 € à destination des enfants du personnel âgés de 11 à 12 ans, dans le cadre de l'arbre de Noël afin de compléter l'action du CNAS qui arrête cette prestation aux 10 ans de l'enfant.

En complément de cette action envers les enfants, il est proposé d'offrir en cette fin d'année à titre exceptionnel à chaque agent de la Ville d'Amboise des chèques cadeaux d'une valeur de 50 € à utiliser chez les commerçants du territoire.

Cette initiative répond à plusieurs objectifs :

- Remercier les agents municipaux pour leur engagement professionnel durant la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 qui a fortement impactée l'année 2020,
- Participer au pouvoir d'achat dans le cadre des fêtes de fin d'année,
- Soutenir le commerce local durement impacté par les fermetures administratives.

Pour la mise en place de cette action sociale, il est proposé un partenariat avec l'Union des Commerçants du Val d'Amboise. L'acquisition de ces chèques cadeaux se ferait ainsi auprès de cette association locale et en retour, l'UCVA se chargerait de répertorier les commerces auprès de qui les chèques seraient utilisables.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- D'autoriser au titre de l'action sociale au bénéfice des agents territoriaux et de leur ayants-droit le principe de la délivrance de chèques cadeaux dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- De valider l'imputation de ces dépenses au compte 6488 (chapitre 012) ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'UCVA pour l'acquisition des chèques cadeaux à destination des agents, d'une valeur maximale de 50 € par agent.

Le Conseil Municipal, après délibération,

❖ accepte ces propositions.

POUR : 33

AVENANT SERVICE COMMUN INFORMATIQUE

M. BOUTARD : Délibération suivante, Avenant au service commun informatique. Le Service Commun Informatiques (SCI) a été créé le 1er septembre 2017 entre la commune d'Amboise, la commune de Nazelles Négron et la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Depuis sa création, il est constaté une augmentation significative d'activités liées aux besoins croissants des outils et supports informatiques.

Aussi, afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service commun, il conviendrait d'y adjoindre des compétences de secrétariat et de gestion de crédits. Il est ainsi proposé d'intégrer au « Service Commun Informatique », un poste d'agent administratif à temps complet pour effectuer les missions de secrétariat, gestions de crédits et toutes tâches administratives et financières en lien avec l'activité du service commun. Pour information, ce poste est aujourd'hui occupé à 80 % en catégorie C.

Par ailleurs, après trois années de fonctionnement, et au vu de l'analyse des flux d'activités pour chacune des structures membres et des parcs de matériels, il est proposé de revoir les engagements financiers de chaque collectivité.

A partir du 01 janvier 2021, les coûts du service commun seraient répartis comme suit :

- Amboise : 60 %,
- Nazelles-Négron : 11 %,
- CCVA : 29 %.

Au préalable, ils étaient répartis : 75% pour Amboise, 12,5 pour Nazelles-Négron, et 12,5 pour la CCVA.

Sept indicateurs, détaillés en annexe ont été retenus pour fixer la participation des structures.

Les articles 3 et 5 de la convention sont modifiées par cet avenant.

Le comité technique s'est réuni le 02 octobre 2020 et a émis un avis favorable.

Cette délibération a été présentée à la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 02 décembre 2020. Avez-vous des questions ?

S'il n'y a pas de question, je vais vous demander d'approuver l'ajout d'un poste de secrétariat au Service Commun Informatique entre la Commune d'Amboise, la Commune de Nazelles-Négron et la Communauté de Communes du Val d'Amboise, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du Service Commun Informatique, ou son représentant parce que je ne souhaite pas signer les conventions des deux côtés Com Com et Ville d'Amboise je tiens à vous le dire, d'accepter d'inscrire les crédits nécessaires au budget pour assurer la participation financière de la Commune d'Amboise au coût du fonctionnement du service commun, et autorisez-vous le Maire à faire le nécessaire en la circonstance et à signer toutes pièces administratives ?

Y-a-t-il des votes contre ? Des Abstentions ? Je vous remercie. Je vous préviens qu'il y aura à nouveau une modification sur la répartition puisque le Service Informatique aura très bientôt à gérer, entre autres la téléphonie de façon générale et le parc de photocopieurs. Donc une nouvelle délibération sera prise le moment venu pour refaire une répartition, mais aussi je vous le dis la période de confinement et ce deuxième confinement nous a conduit à faire du télétravail et la

Communauté de Communes entre autres, qui a moins de services ouverts au public dirai-je, et cela nous a permis de mettre beaucoup plus d'agents en télétravail, à distance, de façon partielle. Je dis bien partielle. Nous souhaitons à ce que les agents gardent toujours contact avec leur structure, en présentiel, au moins deux demi-journées par semaine. Ce qui nous paraissait important et pour les agents aussi. Donc sur ces questions-là ça a demandé aussi plus de temps pour le service informatique parce que le parc à la communauté de communes est assez conséquent en informatique ce qui explique aussi les différentes répartitions. Voilà. Monsieur LEVEAU ?

M. LEVEAU : Oui Monsieur le Maire, une toute petite question même si on vient de voter ce rapport. Vous nous énoncez l'élargissement dans les différents domaines de ce service commun, peut-être est-ce une question que je poserai aussi en Communauté de Communes, mais est-ce que les autres communes ont été associées à cette démarche ?

M. BOUTARD : Alors, je ne peux pas vous répondre encore pour le moment parce que nous sommes dans l'analyse, l'analyse de l'étude qui avait été commandé il y a ... par mon prédécesseur. Donc cette analyse d'étude est en train de se faire. Effectivement, il y a une vraie question qui se pose, entre autres, qui est plus liée je crois à la Fibre, c'est-à-dire au réseau, par lequel nous pouvons communiquer alors vous allez me dire il y a la Fibre au Grand Public mais la Fibre au Grand Public n'est pas sécurisée et sur des structures comme les nôtres, il faut une sécurisation du flux d'informations donc nous sommes en train, nous avons eu la première vision, on avance sur le projet. Et je vous répondrai très volontiers dès que la fin de l'analyse de cette étude sera faite. Mais bien sûr, je crois que même sur les photocopieurs, même sur la téléphonie mais la téléphonie n'est plus aujourd'hui autrement liée qu'au numérique, à l'informatique. Il est complètement intégré. Qui utilise aujourd'hui dans une collectivité du filaire ? Presque plus personne. Donc ce sont des questions et entre autres ce sera une question qui sera mise à l'ordre du jour lors de la Conférence des Maires. Je vous remercie de votre question. Il n'y a pas d'autre question ? Donc je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Le Service Commun Informatiques (SCI) a été créé le 1er septembre 2017 entre la commune d'Amboise, la commune de Nazelles Négron et la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Depuis sa création, il est constaté une augmentation significative d'activités liées aux besoins croissants des outils et supports informatiques.

Aussi, afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service commun, il conviendrait d'y adjoindre des compétences de secrétariat et de gestion de crédits. Il est ainsi proposé d'intégrer au « Service Commun Informatique », un poste d'agent administratif à temps complet pour effectuer les missions de secrétariat, gestions de crédits et toutes tâches administratives et financières en lien avec l'activité du service commun (pour information, ce poste est aujourd'hui occupé à 80 % - catégorie C).

Par ailleurs, après trois années de fonctionnement, et au vu de l'analyse des flux d'activités pour chacune des structures membres et des parcs de matériels, il est proposé de revoir les engagements financiers de chaque collectivité.

A partir du 01 janvier 2021, les coûts du service commun seraient répartis comme suit :

- Amboise : 60 % (initialement 75 %),
- Nazelles-Négron : 11 % (initialement 12,5 %),
- CCVA : 29 % (initialement 12,5 %).

Sept indicateurs, détaillés en annexe ont été retenus pour fixer la participation des structures.

Les articles 3 et 5 de la convention sont modifiées par cet avenant.

Le comité technique s'est réuni le 02 octobre 2020 et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal :

- ❖ Approuve l'ajout d'un poste de secrétariat au Service Commun Informatique entre la Commune d'Amboise, la Commune de Nazelles Négron et la Communauté de Communes du Val d'Amboise, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- ❖ Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du Service Commun Informatique ;
- ❖ Accepte d'inscrire les crédits nécessaires au budget pour assurer la participation financière de la Commune d'Amboise au coût du fonctionnement du service commun ;
- ❖ Autorise le Maire à faire le nécessaire en la circonstance et à signer toutes pièces administratives.

POUR : 33

CONVENTIONS ADULTES RELAIS

M. BOUTARD : Convention Adultes Relais. La Ville apporte une attention toute particulière à la vie de ses quartiers et à la possibilité pour ses habitants d'accéder à une offre de service public, la plus diversifiée et adaptée. Je vais vous éviter toute la lecture, parce que c'est peut-être un peu long et fastidieux. Je vais vous expliquer peut-être de façon plus directe. Nous avons réussi à négocier avec les services de l'état et entre autres, la déléguée de Madame la Préfète à la Politique de la Ville, deux postes supplémentaires d'adultes relais pour notre ville et nous les avons obtenus, avec beaucoup de plaisir pour deux missions. Deux missions qui nous paraissent importantes. Je parlerai d'une troisième mission tout à l'heure mais qui ne relève pas de ces compétences mais qui en sera la suite. La première mission c'est un poste de médiateur sport et PRE, le Plan de Réussite Educative. Je rappelle toujours pour les nouveaux élus qu'un Programme de Réussite Educative n'est pas un soutien scolaire. C'est un accompagnement des familles et des enfants en difficulté, souvent sociale, et donc il faut les accompagner. Pour cela un poste de médiateur est plus utile. Il y avait aussi et je ne vous le cache pas un agent, que tout le monde connaît bien, qui est médiatrice dont la fin de contrat arrive au 22 décembre si je ne me trompe pas. Et nous avons voulu négocier avec l'Etat pour que nous puissions reconduire cette personne en missions. Ce qui a été le cas, ce qui a été autorisé de façon assez exceptionnelle. Et c'est un agent qui donne plus que satisfaction et je dois dire que si le PRE a pu se mettre en place et s'il peut se mettre en place aujourd'hui, c'est parce qu'elle a su déceler, auprès des écoles, des enfants en difficulté. La deuxième mission est un poste de médiateur ou de médiatrice santé, sanitaire et social qui lui sera rattaché au CCAS puisque notre CCAS qui porte les Politiques Sociales aussi dans les quartiers prioritaires n'avait pas de poste de médiateur et vous savez que nous sommes, dans cette période de Covid et de confinement très attachés aux conditions sanitaires et aussi aux conditions sociales d'isolement dans les quartiers.

Parce que souvent quand on parle des quartiers, on pourrait penser à la jeunesse mais il y a aussi des personnes plutôt âgées et isolées dans ces quartiers auxquelles nous devons porter un regard très proche. Voire un peu intense même. Voilà et c'est donc sur ces deux postes, que nous avons obtenus, que ces missions seront portées. Nous avons souhaité et demandé à l'Etat s'il était possible d'avoir un programme d'organisation de coordination de la médiation. Puisque nous avons plusieurs médiateurs sur notre ville qui sont portés soit par des associations, je pense entre autres au centre social, à la MJC, à l'ASSHAJ mais aussi là maintenant au CCAS et à la Ville. Nous devons avoir une démarche de coordination de médiation et surtout je dirai d'écoute de nos médiateurs et parfois aussi d'accompagnement. Ça n'est pas facile pour certains médiateurs d'être parfois dans les situations les plus difficiles. Voilà l'Etat a accepté que la Ville porte cette mission de coordination de la médiation. Y-a-t-il des questions ? Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Monsieur le Maire, vous avez oublié le troisième.

M. BOUTARD : La troisième mission, Emploi Insertion et Numérique.

M. RAVIER : Une petite réflexion sur les trois postes qui sont proposés, sur lesquels il y a un véritable intérêt mais on aurait aimé, réellement, que ces trois postes puissent être présentés en commission et il n'en a pas été.

M. BOUTARD : Je vous l'ai dit tout à l'heure Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Oui vous nous l'avez dit mais on peut parfaitement et c'est pas la première fois d'ailleurs, ça a été fait lors des dernières commissions, retrouver des délibérations dans d'autres commissions. En commission RH ça aurait pu parfaitement être abordé et donc voilà et nous regrettons pleinement que ces trois postes n'aient pas été discutés. C'est un véritable intérêt et je pense que nous avons tous et je pense que, vous l'avez dit hein, que les postes d'agents qui étaient en développement sportif avaient un véritable intérêt et ont toujours un véritable intérêt et comme vous l'évoquez nous n'avons pas de bilan de ce qui a pu être fait pour l'instant nous n'avons que vos paroles et nous n'avons rien, aucun document qui permet de dire tiens ça a un intérêt. Il aurait été intéressant, je pense, que nous soit présenté un peu le travail du quotidien de ces agents qui est effectivement un travail de qualité. Ne vous en déplaise. Je vous en parle. Et puis après les autres postes, rien, pas d'info, on découvre ça au travers des délibérations. Je pense qu'effectivement il y a un intérêt global mais cet intérêt vous ne nous l'avez pas présenté en commission, ce qui est regrettable. D'autant plus que derrière, on nous annonce que 50 % sont pris en charge par l'Etat mais les autres 50% nous ne savons pas. Nous nous imaginons bien par la collectivité mais nous n'avons pas le coût global supporté par la collectivité. Il aurait peut-être été intéressant d'en discuter là encore, ensemble, plutôt que de se retrouver au travers de l'assemblée délibérante aujourd'hui, maintenant et de l'évoquer là. Je pense que peut-être, peut-être (inaudible) peut-être que si vous retiriez cette délibération, nous en parlerions lors d'une prochaine commission et ça reviendra par la suite. Ça sera peut-être plus démocratique envers tous. Merci.

M. BOUTARD : Monsieur RAVIER, vous avez utilisé beaucoup de temps sans poser aucune question sur le sujet ni lancer le débat. Il peut se faire ici même s'il n'a pas eu lieu en commission. On est un tout petit peu surpris que vous utilisiez toujours le même refrain. Sur la démocratie, nous sommes dans une instance démocratique. Vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez ici, j'y réponds toujours et parfois je donne plus d'éléments que sur les questions que vous posez.

Alors le débat peut avoir lieu ici et je faisais ce geste là quand vous demandiez le bilan. Mais vous avez peu de mémoire. Pendant combien d'années j'ai demandé le bilan des politiques publiques menées sur les politiques de la ville Monsieur RAVIER. Pendant combien d'années ? Pendant 6 ans je l'ai demandé. Vous pensez qu'en 6 mois Monsieur RAVIER on peut faire le bilan des politiques publiques de la ville ? Vous pensez vraiment ça, qu'en 6 mois on peut le faire ? Et je ne vais pas retirer cette délibération parce que là le cas de la personne Monsieur RAVIER, le cas de la personne dont le contrat s'arrête le 22 décembre, et bien je ne pourrai pas le reconduire parce que justement si la délibération elle passe ce soir c'est pour reconduire le poste. Je vais dire son nom c'est Mariama. C'est pour le faire.

M. RAVIER : Pourquoi ça n'a pas été fait avant ? Depuis le mois de septembre que vous savez...

M. BOUTARD : On peut pas... Qui le savait ?

M. RAVIER : Mais vous, vous, vous le saviez Monsieur le Maire.

M. BOUTARD : Monsieur RAVIER, qui s'est occupé de Mariama avant l'élection ? Qui s'en est occupé ? Personne. Personne Monsieur. La situation de Mariama, elle est arrivée comme un boomerang, dans notre figure, parce que vous ne vous en étiez jamais occupé Monsieur RAVIER. Alors vous pouvez tout dire, mais à un moment donné, le bilan des politiques sociales, je l'ai attendu pendant 6 ans. Il y a eu un bilan à mi-parcours, il est cinglant. Il est cinglant.

M. RAVIER : Ah bah c'est sur.

M. BOUTARD : Ah oui je l'ai lu. Problèmes de gouvernance, projets mal portés. Vous voulez que je vous... Je peux l'éditer si vous voulez. Je peux l'éditer, je peux le faire ressortir. Alors les politiques sociales, vous savez Monsieur, la solidarité moi je la fais avec les commerçants, je la fais avec nos personnels eux-mêmes et je la fais avec les quartiers. Je n'en ai pas honte et ces postes-là, dans ces quartiers, dans une situation de Covid, dans une situation de crise sanitaire qui va arriver sur une crise sociale et sur une crise économique, croyez-moi de la médiation dans les quartiers et dans l'entièreté de la ville, on va en avoir besoin. Alors le débat, il peut se faire maintenant si vous estimez, et je pense que nous devons le porter, même financièrement sur les 50%. Nous solliciterons aussi les accords avec le Conseil Départemental mais nous devons le faire, nous devons le faire. Je ne vous dis pas le nombre de messages que l'on reçoit à la fois des bailleurs sociaux, à la fois de la gendarmerie, les chiffres ont explosé sur les violences intra-familiales. Les conflits de voisinage ont aussi explosé. Alors je veux bien tout entendre mais me demander un bilan, à moi, alors que je l'ai demandé pendant des années et que je ne l'ai jamais eu, je trouve ça un tout petit peu gonflé. Quant au débat, il peut avoir lieu ici. Nous ne sommes pas qu'un organisme délibérant. Je crois que vous pouvez poser toutes les questions et même celles qui ont déjà été posées en commission, comme le font vos collègues. Je n'ai aucun sujet, aucun problème sur ce sujet. Tous les débats peuvent être menés ici, tous les débats. Tous. Et je crois n'avoir jamais fait, à aucun moment, je ne me suis échappé devant les réponses qui devaient être données sur du débat. J'ai, pendant 6 ans, assisté à des Conseils Municipaux où il n'y avait pas de débat.

Mme SANTACANA : Alors ça c'est pas vrai.

M. RAVIER : Vous mentez.

M. BOUTARD : Non il n'y en avait pas.

M. RAVIER : Si.

M. BOUTARD : Non, franchement. Et combien de fois on m'a dit de me taire et que je faisais tribune. Combien de fois ?

M. RAVIER : Vous faites un spectacle permanent. Vous mentez. C'est pas possible. Vous le savez pertinemment en plus. Arrêtez de mentir.

M. BOUTARD : Monsieur RAVIER, posez une question, je ne mens pas et je pense qu'il y a beaucoup de témoins et les résultats sont là.

M. RAVIER : Nous souhaitons des commissions et pas d'être dans la Commedia Del Arte régulière. Nous voulons des commissions dans lesquelles on peut travailler, discuter, présenter des dossiers.

M. BOUTARD : Monsieur RAVIER, vous savez ce que je vais faire à la fin de l'année, je vais publier aussi les présences au CCAS.

M. RAVIER : Mais faites. Faites tout.

M. BOUTARD : Je vais le faire. Alors je vais vous dire, venez dans les commissions. Venez au CCAS, au cœur des politiques sociales et là vous pourrez, effectivement, être quelqu'un de crédible. Quelqu'un de crédible.

M. RAVIER : Mais la crédibilité...

M. BOUTARD : La crédibilité elle ne se fait pas en disant que les autres sont des menteurs. Y-a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais donc mettre aux voix. Qui accepte cette délibération ?

M. RAVIER : Nous on accepte. C'est pas un problème.

M. BOUTARD : Et bien c'est parfait, à l'unanimité et j'en suis très heureux. Et bien à un moment donné moi aussi je sortirai, tous les ans, nous allons faire un bilan des politiques publiques sur la politique de la ville. C'est une demande que j'ai vue avec l'Etat et je crois qu'au dernier CLSPD de l'année dernière, le prochain est prévu dans quelques mois. Et bien là aussi je crois que mon intervention a été soutenue par plusieurs associations et même le procureur. Il faut faire effectivement une évaluation de ces politiques publiques, ce qui n'a jamais été fait auparavant.

DÉLIBÉRATION

La Ville apporte une attention toute particulière à la vie de ses quartiers et à la possibilité pour ses habitants d'accéder à une offre de service public, la plus diversifiée et adaptée.

Dans le cadre de la politique de la Ville, les quartiers prioritaires de la Verrerie et de la Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance sont susceptibles de bénéficier d'un dispositif étatique d'aide à l'emploi

de personnels. Il s'agit d'emplois « adultes relais ». Ces médiateurs doivent aller vers les habitants, identifier leurs besoins et savoir les orienter vers les partenaires de terrain utiles.

Il est proposé de créer 2 postes de médiateurs en adulte relais et de renouveler la convention actuelle, pour porter à 3 le nombre de postes gérés par la Ville.

Les missions des trois postes, qui doivent être complémentaires et interagir ensemble, sont les suivantes :

Missions – Poste médiateur/trice sports & PRE (renouvellement de convention) :

Le domaine d'intervention se situe dans le cadre d'une médiation dans les espaces publics, contribuant au lien social par la pratique du sport.

- Être en complémentarité avec les autres adultes-relais de la ville et faire le lien avec les autres dispositifs de la Politique de la Ville, en particulier le PRE (Programme de Réussite Educative).
- Accroître la présence humaine dans les quartiers en journée et en soirée,
- Mobiliser et aller à la rencontre des habitants des deux quartiers prioritaires de la ville en utilisant comme outil la pratique sportive (faire connaître et animer des séances sportives, faire participer les habitants, les adapter aux attentes).
- Identifier les attentes des habitants en termes d'animations et faire le lien avec les acteurs présents dans les deux quartiers,
- Co-construire des projets avec les habitants des deux quartiers.

- Faire émerger des idées d'actions collectives et concertées autour du sport ou sur tout autre thème, non seulement pour les groupes d'habitants constitués, mais également ouvertes à l'ensemble des habitants en s'appuyant notamment sur la communication pouvant être mise en œuvre par ces groupes

Missions – Poste médiateur/trice santé, sanitaire & social (nouvelle convention) :

La médiation en santé doit être la co-construction d'une relation entre les habitants et les acteurs de santé pour favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention. Le médiateur établit des liens, une relation de proximité, les orienter et les accompagner, dans un souci de confidentialité, de neutralité. Le médiateur doit repérer les freins et trouver des leviers pour l'accès aux soins et aux droits.

- Accroître la présence humaine dans les quartiers en journée et en soirée,
- Orienter vers les professionnels de santé, du sanitaire et du social et de la prévention sur ces champs.
- Identifier les problématiques et repérer les besoins en allant à la rencontre des différents acteurs locaux (institutions, professionnels, associations, établissements scolaires...)
- Mettre en place des actions spécifiques liées à la santé avec les acteurs concernés (par exemple : réunions d'information, ateliers thématiques, interventions diverses)
- Être en complémentarité avec les autres adultes-relais de la ville et faire le lien avec les autres dispositifs de la Politique de la Ville, notamment le PRE (Programme de Réussite Educative).

Missions – Poste médiateur/trice emploi, insertion et numérique (nouvelle convention)

- Accroître la présence humaine dans les quartiers en journée et en soirée,
- Etablir le contact avec les habitants du territoire : repérer les demandeurs d'emploi démobilisés, échanger avec eux, être à l'écoute et formaliser des idées, conseiller et orienter vers les partenaires et lieux dédiés à l'insertion sociale et professionnelle.
- Informer, conseiller et accompagner les personnes dans leurs démarches sociales et professionnelles, en vue de favoriser une meilleure connaissance des habitants des dispositifs existants.
- Connaître les missions et les champs d'intervention des acteurs de l'emploi et de l'insertion socio-professionnelle et relayer l'information aux habitants des quartiers.
- Identifier les habitants des quartiers non suivis ou éloignés du service public de l'emploi et relayer les problématiques repérées et identifiées.
- Être un relais de proximité pour les acteurs locaux et s'inscrire activement dans les partenariats et imaginer ou contribuer au déploiement des actions.
- Accompagner les habitants à l'usage des outils numériques au quotidien, notamment dans le cadre de démarches administratives, qu'elles soient sociales, dans le cadre d'un parcours d'insertion ou scolaires. Les orienter vers les accueils numériques existants.
- Sensibiliser les habitants aux usages responsables du numérique.
- Être en complémentarité avec les autres adultes-relais de la ville et faire le lien avec les autres dispositifs de la Politique de la Ville, notamment le PRE (Programme de Réussite Educative).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ❖ autorise le Maire à signer les trois conventions entre l'Etat et la Commune d'Amboise pour le financement de ces postes « adultes relais ».

POUR : 33

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATION RUE VICTOR HUGO ET RUE RACINE (MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°19-114 DU 12 DECEMBRE 2019)

M. BOUTARD : Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication. Je laisse la parole à Jacqueline MOUSSET.

Mme MOUSSET : Dans la continuité des actions entreprises par la Ville d'Amboise pour embellir la rue Victor Hugo en partenariat avec les habitants et l'association de quartier, il est prévu de réhabiliter cette voie stratégique.

C'est pourquoi, dans le cadre du projet de dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et des réseaux de télécommunication, la Commune a demandé au SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) de produire un chiffrage estimatif de ces travaux de réseaux.

Selon les dernières estimations des travaux fournis par le syndicat, il ressort de ses calculs les éléments suivants :

- Enfouissement du réseau électrique :

Travaux estimés à 318 428.35 € TTC : 185 749.96 € HT seront pris en charge par le SIEIL, qui prendra également en charge la TVA 53 071, 39 €. Le montant restant à la charge de la ville serait de 79 607.09 € HT soit une augmentation de 19 791.82€ par rapport au devis initial.

Et je vais faire une petite aparté, on a vu tout à l'heure dans la Décision Modificative, au niveau du budget, ça fait 5 000.00 euros.

- Enfouissement du réseau de télécommunication :

Le SIEIL coordonne la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux de télécommunication de la partie génie civil et d'en préfinancer la réalisation. Le montant de l'opération à la charge de la Ville serait de 14 716,39 € TTC pour la partie génie civil, soit une baisse de 117,80 € (TVA à la charge de la commune) et de 1 096,68 € HT pour les frais liés à l'opération (pas de TVA à la charge de la commune) par rapport à la délibération du Comité Syndicale du 18 octobre 2018 ouvrant droit à un fonds de concours estimé à 1 693,10 €.

Le coût pour la commune sera recalculé suivant le montant des travaux réalisés.

Cette délibération a été vue en Commission Voirie le 02 décembre 2020.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vais vous demander d'accepter d'engager cette modification sur la délibération portant sur l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication rue Victor Hugo et rue Racine avec le SIEIL, dont je salue la Vice-Présidente Madame MOUSSET ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir d'organisation de la maîtrise d'ouvrage sur la dissimulation des réseaux de télécommunication. Voilà. Mes chers collègues, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. S'il y a des frais supplémentaires sur cette rue Victor Hugo, entre autres nous avons décidé de rétrocéder à l'enfouissement de la Fibre.

DÉLIBÉRATION

Dans la continuité des actions entreprises par la Ville d'Amboise pour embellir la rue Victor Hugo en partenariat avec les habitants et l'association de quartier, il est prévu de réhabiliter cette voie stratégique.

C'est pourquoi, dans le cadre du projet de dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et des réseaux de télécommunication, la Commune a demandé au SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) de produire un chiffrage estimatif de ces travaux de réseaux.

Selon les dernières estimations des travaux fournis par le syndicat, il ressort de ses calculs les éléments suivants :

- Enfouissement du réseau électrique :

Travaux estimés à 318 428.35 € TTC : 238 821 ,26 € seront pris en charge par le SIEIL. Le montant restant à la charge de la Commune serait de 79 607,09 € HT net (TVA prise en charge par le SIEIL), soit une augmentation de 19 791,82 € par rapport au devis initial.

- Enfouissement du réseau de télécommunication :

Le SIEIL coordonne la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux de télécommunication de la partie génie civil et d'en préfinancer la réalisation. Le montant de l'opération à la charge de la Ville serait de 14 716,39 € TTC pour la partie génie civil, baisse de 117,80 € (TVA à la charge de la commune) et de 1 096,68 € HT pour les frais liés à l'opération

(pas de TVA à la charge de la commune) par rapport à la délibération du Comité Syndicale du 18 octobre 2018 ouvrant droit à un fonds de concours estimé à 1 693,10 €.

Le coût pour la commune sera recalculé suivant le montant des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ❖ Accepte d'engager cette modification à l'opération d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et des réseaux de télécommunication, rue Victor Hugo et rue Racine, avec le SIEIL ;
- ❖ Autorise le Maire à signer la convention à intervenir d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la dissimulation des réseaux des réseaux de télécommunications.

POUR : 33

SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ECOLES POUR L'ANNEE 2021

M. BOUTARD : Subventions attribuées aux écoles pour l'année 2021. Je laisse la parole à Atman BOUCHEKIOUA.

M. BOUCHEKIOUA : La Ville d'Amboise participe financièrement aux dépenses concernant les projets à caractère éducatif présentés par les écoles publiques de la Ville.

La participation de la Commune est plafonnée à 80% du montant du projet et ce, dans la limite de 30.00 € par élève (20% du montant du projet restera à la charge de l'école, association de Parents d'élèves ou coopérative). Elle concerne tous les élèves des écoles élémentaires ainsi que les élèves de grande section des maternelles.

Par conséquent, il est proposé l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- * 510.00 € pour l'école Ambroise Paré maternelle
- * 1 020.00 € pour l'école Anne de Bretagne
- * 1 050.00 € pour l'école George Sand maternelle
- * 1 080.00 € pour l'école Jeanne d'Arc
- * 3 780.00 € pour l'école Ambroise Paré élémentaire
- * 4 650.00 € pour l'école George Sand élémentaire
- * 3 180.00 € pour le groupe scolaire Jules Ferry
- * 4 170.00 € pour l'école Paul Louis Courier
- * 6 090.00 € pour l'école Rabelais-Richelieu

La participation de la Ville ne pourra être supérieure aux montants indiqués par la délibération pour chacune des écoles concernées. Les paiements seront effectués au fur et à mesure de la réception des factures.

Le versement de ces subventions ne peut être effectué que sur le compte ouvert du demandeur.

La délibération, ah non contrairement à ce qui est écrit la délibération n'a pas été présentée en commission le 15 septembre.

L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 2551/6574.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. BOUTARD : Mes chers collègues, une petite information. Je peux la donner. C'est-à-dire que vous aurez à travailler en commission d'ailleurs sur ce projet d'attributions de subventions. Pour deux raisons. La première est que l'école est devenue obligatoire à partir de 3 ans et on ne couvre ni les petites ni les moyennes sections. Alors pourquoi des enfants de petites et moyennes sections ne pourraient pas avoir droit à la subvention étant donné que l'école est devenue obligatoire. C'est la première chose. Et la deuxième chose c'est qu'il y a tout un procédé de calcul pour la subvention pour au bout du bout donner 30 euros par enfant. Mais entre la décision de donner 30 euros par enfant par école, on passe par un processus de calcul qui arrive qu'au bout du bout on donne 30 euros par enfant par école. Donc sur la méthode d'attribution, et pour avoir reçu avec Monsieur BOUCHEKIOUA les directeurs d'école, je pense qu'il y a effectivement, avec Madame THOMAS nous les avons reçus, il y a vraiment une réflexion à avoir sur les attributions de ces subventions et de peut-être de revoir le mode de calcul puisque comme je vous le dis, au bout du bout, on calcule et puis au bout du bout on décide de donner 30 euros pour tous les enfants pour toutes les écoles. Je trouve assez logique somme toute, mais à un moment donné, il faudra sans doute ouvrir le champ aux enfants puisque c'est les directeurs et directrices d'écoles maternelles qui ont relevé ce point, que je trouve assez logique d'ailleurs, de subventionner et d'aider les enfants des petites et moyennes sections. Y-a-t-il des questions mes chers collègues ? S'il n'y a pas de questions, je vais vous demander si vous acceptez cette proposition. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

La Ville d'Amboise participe financièrement aux dépenses concernant les projets à caractère éducatif présentés par les écoles publiques de la Ville.

La participation de la Commune est plafonnée à 80% du montant du projet et dans la limite de 30.00 € par élève (20% du montant du projet restera à la charge de l'école, association de Parents d'élèves ou coopérative). Elle concerne tous les élèves des écoles élémentaires et les élèves de grande section des maternelles.

Par conséquent, il est proposé l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- * 510.00 € pour l'école Ambroise Paré maternelle
- * 1 020.00 € pour l'école Anne de Bretagne
- * 1 050.00 € pour l'école George Sand maternelle
- * 1 080.00 € pour l'école Jeanne d'Arc
- * 3 780.00 € pour l'école Ambroise Paré élémentaire
- * 4 650.00 € pour l'école George Sand élémentaire
- * 3 180.00 € pour le groupe scolaire Jules Ferry (maternelle + élémentaire)
- * 4 170.00 € pour l'école Paul Louis Courier
- * 6 090.00 € pour l'école Rabelais-Richelieu

La participation de la Ville ne pourra être supérieure aux montants indiqués par la délibération pour chacune des écoles concernées. Les paiements seront effectués au fur et à mesure de la réception des factures.

Le versement de ces subventions ne peut être effectué que sur le compte ouvert du demandeur.

L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 2551/6574.

Le Conseil Municipal, après délibération,

❖ accepte ces propositions.

POUR : 33

AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA VILLE ET LA CCVA

M. BOUTARD : Avenant à la convention de prestation de service entre la Communauté de Communes du Val d'Amboise et la Ville d'Amboise pour la programmation culturelle. Je laisse la parole à Marie ARNOULT.

Mme ARNOULT : Merci Monsieur le Maire. Donc cette présente délibération concerne un avenant à une convention de prestation de service entre la CCVA et la Ville d'Amboise. Elle s'inscrit dans le cadre de la saison culturelle d'Amboise, où la ville et la Communauté de Communes du Val d'Amboise ont passé à l'automne 2019 une convention qui précise les conditions d'organisation de plusieurs spectacles décentralisés dans les communes volontaires de la Communauté de Communes.

La programmation d'un concert de l'Orchestre Symphonique de Tours était envisagée en novembre 2020. Pour des raisons liées au contexte sanitaire, cette programmation a été reportée en janvier 2021, en l'occurrence le 17 janvier.

Par conséquent, il convient de prolonger, par un avenant, la convention 2020 jusqu'au 31 janvier 2021, pour permettre également le remboursement de la Ville d'Amboise par la CCVA, selon les termes de la convention, qui est jointe également.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Cette délibération a été présentée en Commission Culture le 29 octobre dernier.

Autorisez-vous le maire à signer l'avenant proposé ?

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions sur cette délibération ? Je ne pense pas. Merci beaucoup. Y-a-t-il des votes conte ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie de cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

Dans le cadre de la saison culturelle, la Ville d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise ont passé, à l'automne 2019, une convention de partenariat qui précise les conditions d'organisation de plusieurs spectacles décentralisés dans les communes volontaires.

La programmation d'un concert de l'Orchestre Symphonique de Tours était envisagé en novembre 2020. Pour des raisons liées à l'épidémie de Covid-19 démarrée au printemps et qui n'a pas permis à l'Orchestre symphonique de répéter, la date du concert a dû être reportée en janvier 2021.

Par conséquent, il convient de prolonger, par un avenant, la convention 2020 jusqu'au 31 janvier 2021, pour permettre également le remboursement de la Ville d'Amboise par la CCVA, selon les termes de la convention.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ❖ autorise le Maire à signer l'avenant proposé.

POUR : 33

DÉROGATION À L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2021

M. BOUTARD : Dérogation à l'ouverture dominicales des commerces pour l'année 2021. Je laisse la parole à Madame Josette GUERLAIS.

Mme GUERLAIS : L'article L3132-26 du Code du Travail prévoit que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, le Maire peut décider d'autoriser l'ouverture dominicale de ces commerces dans la limite de douze dimanches par année civile, après avis du Conseil Municipal.

La liste des dimanches concernés doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Les organisations professionnelles et syndicales ont été consultées.

Les dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail d'Amboise concerneraient les dimanches suivants :

- 04 avril 2021, là ça concerne le week-end de Pâques et la Foire aux vins,
- 9 mai 2021, ça sera le pont du 8 mai,
- 16 mai 2021 pendant le week-end de l'Ascension,
- Au mois de juillet, il y aura les 11 juillet, 18 juillet et 25 juillet,
- En août, les 1^{er}, 8, 15 août et 22 août,
- Et enfin les 12 et 19 décembre 2021 pendant les fêtes de fin d'année.

Ces dates sont proposées en cohérence avec la position de la Commission Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie Touraine qui regroupe toutes les formes de distribution.

Cette délibération a été présentée en Commission Commerce et Tourisme le 1^{er} décembre 2020.

Les dispositions de cette délibération seront exécutoires sous réserve de l'avis favorable du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Acceptez-vous l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail les 12 dimanches proposés ci-dessus.

M. BOUTARD : Y-a-t-il des questions mes chers collègues ? J'espère que c'est la dernière année que nous aurons à prendre cette délibération. Parce que j'espère bien que la Ville d'Amboise sera classée prochainement station de tourisme. Voilà. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

L'article L3132-26 du Code du Travail prévoit que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, le Maire peut décider d'autoriser l'ouverture dominicale de ces commerces dans la limite de douze dimanches par année civile, après avis du Conseil Municipal.

La liste des dimanches concernés doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Les organisations professionnelles et syndicales ont été consultées.

Les dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail d'Amboise concerneraient les dimanches suivants :

- 04 avril 2021 (week-end de Pâques et Foire aux vins d'Amboise),
- 9 mai 2021 (pont du 8 mai),
- 16 mai 2021 (week-end de l'Ascension),
- 11 juillet, 18 juillet et 25 juillet 2021,
- 1^{er} août, 8 août, 15 août et 22 août 2021,
- 12 et 19 décembre 2021 (fêtes de fin d'année).

Ces dates sont proposées en cohérence avec la position de la Commission Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie Touraine qui regroupe toutes les formes de distribution.

Les dispositions de cette délibération seront exécutoires sous réserve de l'avis favorable du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Le Conseil Municipal accepte l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail les douze dimanches proposés ci-dessus.

POUR : 33

CONVENTIONS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

M. BOUTARD : Conventions d'utilisation des installations sportives. Je laisse la parole à Monsieur José BONY.

M. BONY : Les lycées d'Amboise utilisent les structures sportives de la ville d'Amboise.

Par conventions tripartites du 05 février 2002, il était convenu que la Ville (propriétaire) met à disposition ses structures aux lycées (utilisateurs) et que la Région (en charge des lycées) participe en fonction du type d'équipement et du nombre d'heures d'utilisation.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2019, la Région a changé son mode de participation en allouant une dotation EPS intégrée à la dotation globale de fonctionnement qu'elle verse aux lycées.

Cette modification rend caduques les conventions tripartites de 2002 qu'il convient donc de résilier. Une nouvelle convention cadre tripartite est à convenir avec le Conseil Régional, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville d'Amboise met à disposition des lycées les installations sportives utiles à la pratique de l'EPS dans le cadre des programmes obligatoires définis par l'Education Nationale.

Cette convention cadre engage également la Ville à signer une convention bipartite avec chacun des lycées afin de convenir des modalités financières et de versement de la redevance due.

Pour permettre le versement des sommes pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020, il convient de conclure des conventions bipartites avec les lycées utilisateurs des structures scolaires actant les conditions et tarifs d'occupation et les modalités de versement de la redevance.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à signer les résiliations des conventions tripartites du 04/02/2002 ;
- D'autoriser le Maire à signer les conventions cadre tripartites d'utilisation des installations sportives avec les lycées et la Région Centre Val de Loire ;
- D'autoriser le Maire à signer les avenants aux conventions cadre tripartites d'utilisation des installations sportives se rapportant à l'année scolaire 2018/2019 ;
- D'autoriser le Maire à signer les conventions bipartites d'utilisation des installations sportives avec les lycées pour l'année scolaire 2019/2020 ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise à disposition des structures sportives aux établissements scolaires et aux modalités financières correspondantes.

Il s'agit en fait de modifier les conventions et également d'établir les factures 2018, 2019 et 2020 pour un montant global de 40 429 euros. Acceptez-vous ces propositions ?

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions ? Je donne simplement un petit élément. Effectivement, les lycées n'ont pas réglé leurs participations à l'utilisation des infrastructures sportives depuis la rentrée de septembre 2018. J'ai été saisi par les chefs d'établissement, je crois il y a une semaine et demie. Nous avons trouvé un accord en quatre jours et nous pouvons toucher cette somme qui est attendue de 40 000 euros. Voilà. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Les lycées d'Amboise utilisent les structures sportives de la ville d'Amboise.

Par conventions tripartites du 05 février 2002, il était convenu que la Ville (propriétaire) met à disposition ses structures aux lycées (utilisateurs) et que la Région (en charge des lycées) participe en fonction du type d'équipement et du nombre d'heures d'utilisation.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2019, la Région a changé son mode de participation en allouant une dotation EPS intégrée à la dotation globale de fonctionnement qu'elle verse aux lycées.

Cette modification rend caduques les conventions tripartites de 2002 qu'il convient donc de résilier.

Une nouvelle convention cadre tripartite est à convenir avec le Conseil Régional, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville d'Amboise met à disposition des lycées les installations sportives utiles à la pratique de l'éducation physique et sportive dans le cadre des programmes obligatoires définis par l'Education Nationale.

Cette convention cadre engage également la Ville à signer une convention bipartite avec chacun des lycées afin de convenir des modalités financières et de versement de la redevance due.

Pour permettre le versement des sommes pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020, il convient de conclure des conventions bipartites avec les lycées utilisateurs des structures scolaires actant les conditions et tarifs d'occupation et les modalités de versement de la redevance.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à signer les résiliations des conventions tripartites du 04/02/2002 ;
- D'autoriser le Maire à signer les conventions cadre tripartites d'utilisation des installations sportives avec les lycées et la Région Centre Val de Loire ;
- D'autoriser le Maire à signer les avenants aux conventions cadre tripartites d'utilisation des installations sportives se rapportant à l'année scolaire 2018/2019 ;
- D'autoriser le Maire à signer les conventions bipartites d'utilisation des installations sportives avec les lycées pour l'année scolaire 2019/2020 ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise à disposition des structures sportives aux établissements scolaires et aux modalités financières correspondantes.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ❖ accepte ces propositions.

POUR : 33

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS

M. BOUTARD: Et bien je crois que nous avons fini sur les délibérations. Vous avez les informations sur les décisions. Je vais vous éviter la lecture complète. Je n'ai pas reçu de question diverse hormis celle de Madame GUICHARD qui relève de la compétence communautaire.

Demande de Subvention

- Auprès de la D.R.A.C pour le recrutement d'un chargé ou d'une chargée de mission filière culturelle catégorie B afin d'élaborer un projet Scientifique et Culturel pour se conformer à la réglementation Musée de France.
- Demande de report de la subvention DETR 2020 pour l'opération « Requalification de l'axe touristique reliant les sites historiques de la ville » en raison du retard dans le démarrage des travaux.
- Auprès de la DETR 2021 pour l'opération « Requalification de l'axe touristique reliant les sites historiques de la ville » sur l'année 2021 au montant le plus élevé possible.

Dons

- Dons de Monsieur Laurent Karsenti et de les inscrire dans l'inventaire des collections municipales.
- Dons de Monsieur Henri BONVALET et de les affecter à l'inventaire des Archives Municipales.
- Don par la maison horlogère Col&MacArthur et de l'affecter à l'inventaire des Collections Municipales.

Marchés

- Pour la location et la maintenance des photocopieurs numériques et d'imprimantes avec l'entreprise Konica Minolta Business Solutions Centre Loire SAS pour un montant minimum de 25 000 € HT et un montant maximum de 55 000 € HT par an.
- Pour la construction de caveaux au cimetière de la Grille Dorée avec l'entreprise SAS TECHNOFRANCE pour un montant annuel de 60 000 € HT maximum.

- Pour la conception, la réalisation et le suivi d'installation d'une œuvre d'art dans l'espace public avec la société OTHONIEL STUDIO pour un montant total de 315 825.33 € HT.

Contrat de cession

- Avec SASU Bluebird Booking pour l'achat de deux représentations du spectacle « Black Boy » le vendredi 9 avril 2021 pour un montant de 4 536.50 € TTC.
- Avenant au contrat de cession signé avec la société 3C, la date de représentation étant reportée au 20 mai 2021.
- Avec la Ville de Tours pour l'achat d'un concert de l'Orchestre Symphonique Région Centre Val de Loire programmé le 17 janvier 2021 pour un montant de 4900 € TTC.

Conventions de prestation de service

- Avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions afin d'effectuer pour le compte de la collectivité les notifications des avis de paiement des forfaits de post-stationnement.
- Avec la Société de transport TRANSDEV TOURAINE pour la création et la mise en place de la ligne provisoire 6A

Conventions

- De mise à disposition de la Salle Molière à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) à l'euro symbolique
- De mise à disposition de l'église Saint Denis au Rotary Club d'Amboise le 8 novembre 2020 à 17h00, à titre gracieux.
- De mise à disposition du théâtre Beaumarchais avec la compagnie RUGPSON du 26 au 30 octobre 2020.
- De mise à disposition de l'église Saint Florentin à la paroisse Saint-Martin Val d'Amboise pour l'organisation d'une exposition du 13 au 24 novembre 2020. La paroisse Saint-Martin Val d'Amboise s'engage à régler les frais d'accrochage d'un montant de 50 €

INFORMATIONS AUX ÉLUS

M. BOUTARD : J'ai quelques petites informations à vous donner. La première, dont je me réjouis puisque nous nous posons la question de savoir si un jour les ascenseurs de la gare allaient fonctionner. Ils seront ouverts au grand public le 14 décembre. J'en parlais avec la SNCF dans les contacts que j'ai eus ce matin et cet après-midi. On ouvrirait une négociation sur le quartier dit de la Gare, entre autres de la gare elle-même et des aménagements puisque cette gare et c'est peut-être la chose qui m'a été le plus dit dans le quartier, il n'y a pas de toilettes. Donc on va essayer de négocier avec la SNCF un certain nombre d'aménagements. Je ne crie pas victoire. Je connais suffisamment l'organisation de la SNCF pour parfois pour avoir quelques doutes sur la réactivité des besoins de travaux. En tout cas, je me réjouis de cette nouvelle de l'ouverture des ascenseurs. Il n'y aura pas d'inauguration. Je vous le dis maintenant, en commun accord avec le Conseil Régional et la SNCF, il n'y aura pas d'inauguration étant donné que nous sommes en période de la Covid.

Le point financier, je vous l'ai fait. Je crois que je vous ai à peu près tout dit.

Je peux vous donner une autre information et je me réjouis qu'en face de nous le Grand Mail, j'ai demandé une réunion qui a eu lieu avant-hier avec la Vice-Présidente du Conseil Départemental chargée des Affaires Sociales et avec la Direction de l'Hôpital puisque si vous ne le saviez pas, je suis devenu Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital d'Amboise-Château Renault, pour la relance de ce grand chantier de plus de 9 millions d'euros sur le Grand Mail qui verra donc le jour à partir de 2021. Pour les résidents, ils seront transférés à Montlouis sur Loire, dans la maison de retraite de Montlouis sur Loire, où ils seront très bien traités. Et j'ai proposé au nom de la ville qu'il

y ait un mini-bus qui puisse emmener des habitants d'Amboise qui auraient des proches dans cette maison de retraite pour leur rendre visite à Montlouis de façon hebdomadaire. Et aussi pour permettre à des résidents, j'allais dire indépendants, de venir faire un petit tour dans Amboise puisque ça restera et c'est leur ville de résidence et ils sont amboisiens à part entière. Voilà sur ces projets.

Un dernier petit point aussi peut-être sur le relais SEPIA. J'ai reçu l'association AGEVIE qui porte le relais SEPIA. Le projet n'est pas abandonné, loin de là. Le projet aura lieu sur un autre espace que celui qui avait été prévu, et nous sommes avec AGEVIE et VTH en pleine négociation sur le programme définitif. Voilà il aura bien lieu et je me réjouis de l'arrivée de ce relais dit Accueil Temporaire de Jour pour des personnes âgées et des personnes atteintes de handicaps.

Monsieur LEVEAU, vous aviez quelque chose à ajouter peut-être ?

M. LEVEAU : Oui merci Monsieur le Maire pour ces informations dont certains dans cette assemblée n'étaient pas forcément informés. Notamment concernant la maison de retraite du Grand Mail. Projet qui avait déjà été réactivé depuis bien longtemps par Nadège ARNAULT, vous l'avez cité Vice-Présidente du Conseil Départemental. Et justement, puisqu'on en est aux informations aux élus, en ce qui concerne l'enveloppe qui nous est réservée en tant que Conseillers Départementaux, j'ai le plaisir de vous dire que l'Assemblée Départementale a voté la semaine dernière plusieurs centaines d'euros, c'est une somme certes modique, pour le CCAS mais qui nous permet nous aussi de subventionner en fonction de nos priorités, c'est-à-dire la solidarité en fin d'année. Sur notre enveloppe, c'est plusieurs centaines d'euros en faveur des personnes âgées et des actions menées par le CCAS. Je vous laisse le soin de l'annoncer à Monsieur PRIEUR.

M. BOUTARD : Je pense qu'il nous suit en visio, la jambe bandée et légèrement surélevée. En tout cas, merci à ce titre et au nom de la ville. Les 450 euros seront utilisés effectivement pour venir en soutien sur des opérations auprès des personnes âgées sur le début d'année puisque nous ne sommes vraiment pas sûrs et je ne suis pas sûr que ce soit raisonnable, même si le 20 on nous annonce un pseudo-déconfinement, d'avoir un rassemblement de personnes âgées dans cette salle. Vous le savez comme moi, elles sont un peu en promiscuité donc je pense que la démarche auprès des personnes âgées sera plutôt de faire un cadeau, offrir quelque chose et cette somme sera bien sûr la somme qui sera attribuée à cette activité et je vous en remercie.

Voilà mes chers collègues, je vais demander, je vais... Oui Monsieur RAVIER, je vous en prie.

M. RAVIER : Oui simplement un tout petit mot pour remercier Carine DELÉTANG et Kévin COQUELET qui sont derrière...

M. BOUTARD : Si vous permettez, c'est plutôt à moi de le faire.

M. RAVIER : Oui mais comme on a travaillé longtemps ensemble...

M. BOUTARD : Si vous permettez, laissez-moi au moins. Vous pourrez le faire, ça fait partie des choses mais comme je sais que Carine et Kévin sont des gens plutôt pudiques, je vais dire que ce Conseil est clos. Nous allons suspendre le live de FaceBook. Je remercie tous ceux qui nous ont suivi en public et je vous remercie toutes et tous de ces débats qui sont parfois animés mais qui ont le mérite d'exister. Donc quelques petites informations qui nous concernent tout particulièrement. Vous avez sur la table le catalogue de l'exposition qui malheureusement aura eu peu de public puisqu'elle a été fermée et je crois qu'elle est démontée, de Marie HENDRIX. Un assez joli catalogue. J'ai décidé que ces catalogues seraient toujours offerts aux élus. Vous partirez tout à l'heure avec un petit sac, quelques petits objets au sigle de la ville. Et puis j'ai le plaisir de vous offrir une bouteille de Touraine Primeur parce qu'on ne pourra pas se réunir cette année autour d'un

verre de vin dans un endroit un peu plus festif donc voilà vin amboisien. Peut-être que je n'ai pas choisi le bon mais en tout cas on a fait travailler un viticulteur.

Et puis je voudrais profiter de ce dernier Conseil Municipal pour Carine DELÉTANG, pour la remercier d'avoir été au service de la Ville d'Amboise pendant 20 ans. Ça n'est jamais facile pour une Directrice Générale des Services de voir une nouvelle vie arrivée parce qu'effectivement votre poste Madame DELÉTANG est soumis à l'approbation du Maire. J'ai fait effectivement le choix de changer de Directrice Générale des Services mais je reconnais les qualités personnelles et professionnelles de Carine DELÉTANG. Je remercie Carine d'avoir été toujours coopérative jusqu'à la dernière minute pour servir l'intérêt de la ville, tout simplement servir l'intérêt de la ville. Je pense que vous devez, et que vous aurez une continuité de carrière aussi belle que du moment où vous êtes arrivée à Amboise et que vous en partez. Une belle évolution et je pense que ce départ de la Ville d'Amboise vous permettra encore de bien belles évolutions, en tout cas je vous le souhaite de tout cœur. J'espère qu'on vous reverra, souvent, mais je crois que vous êtes habitante de la Communauté de Communes donc on vous verra souvent. Et je ferai en petit comité, je vous l'ai dit, un petit pot de départ à Carine. C'est difficile, on ne peut pas le faire ce soir, on est trop nombreux. J'aurai préféré le faire ici. Mais en tout cas au nom de la Ville d'Amboise, je crois que ce soir je peux même me permettre de parler au nom de mes prédécesseurs, au nom de tous les maires qui ont été à votre contact, de vous remercier pour le travail que vous avez fait et de ne pas avoir, à un seul moment, fait autre chose que de servir la ville. Voilà merci beaucoup Carine DELÉTANG.

(Applaudissements de l'assemblée.)

Quant au jeune Kévin COQUELET, il a fait le choix, tout à fait respectable, d'aller se frotter à une plus grosse collectivité territoriale et je lui souhaite également une belle carrière dans l'Administration. Passez votre concours et ne restez pas toute votre vie contractuel. Croyez-en un ancien contractuel, c'est le plus grand conseil que je puisse vous donner. En tout cas, belle route à vous deux. La ville d'Amboise va connaître, c'est vrai, effectivement, le rythme de notre démocratie, un certain nombre de départs qui sont dus à des retraites. Monsieur DAILLET est déjà parti. Monsieur POIRIER va bientôt partir ainsi qu'une longue liste de personnes qui sont en départ vers la retraite. J'espère au mois de janvier pouvoir tous vous réunir, les partants et j'aurai plaisir à vous annoncer les arrivants pour vous dire qui succède à Carine. Et je sais qu'elles sont en contact toutes les deux de façon régulière, elles se connaissent bien. C'est Hélène MAURANGES qui arrive à la Ville d'Amboise, qui occupait le poste de Directrice Générale Adjointe de la Métropole de Tours, qui au préalable était à la Communauté de Communes du Val de l'Indre. Je ne vous cache pas, je l'ai connu dans une autre époque quand elle était Directrice Générale des Services de la commune d'Azay sur Cher. Voilà, en tout cas, elle arrivera. Je ne vais pas non plus vous cacher que Christophe STOCKY n'occupera plus les fonctions de Directeur des Services Techniques de la Ville d'Amboise. Pour un projet de réorientation de nos politiques, il occupera le poste, à temps plein, de Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes. Nous avons eu une longue conversation et je pense que son bilan à lui, sur ses deux casquettes, à un moment donné pouvait devenir complexe dans l'organisation du travail et dans sa charge. Voilà je vais demander à ce qu'on retire le live et on fera un point très régulier sur les évolutions de personnel. En tout cas, je voudrais conclure sur ces mots : un agent municipal n'est pas un élu et il est au service de sa ville et je dois reconnaître, je n'ai jamais critiqué à un seul moment même en étant dans l'opposition, les agents municipaux et je dois reconnaître que dans ces périodes de grandes difficultés que nous avons eu, où il y a la Covid, un incendie, mais aussi une mobilisation puisque nous lançons de nouveaux projets, d'avoir eu tous les jours une mobilisation très forte des agents municipaux et je dois le dire, je dois les remercier, je les remercie parce que ce n'est pas toujours si évident dans une collectivité. Je pense que Carine DELÉTANG jusqu'au dernier moment a su orchestrer ce qu'était la vie des agents municipaux et la mise en place des politiques souhaitées.

Voilà merci beaucoup à vous tous mes chers collègues, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, en toute prudence, avec une pleine santé et je vous dis à l'année prochaine. Merci beaucoup.

Étaient présents :

- M. Thierry BOUTARD

- Mme Jacqueline MOUSSET

- Mme Nathalie SUPPLY

- M. Atman BOUCHEKIOUA

- Mme Marie ARNOULT

- M. José BONY

- M. Bernard PEGEOT

- Mme Josette GUERLAIS

- Mme Marie-France HUREAU

- M. Sylvain GILLET

- Mme Mélanie THOMAS

- M. Guillaume HELLOCO

- Mme Régine MALASSIGNE

- M. Alexis LAMOUREUX

- Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE

- M. Denis CHARBONNIER

- Mme Sylvie LADRANGE

- M. Jean-Louis VOLANT

- Mme Brigitte DEBRINCAT

- M. Marc LÉONARD

- M. Alain OFFROY

- Mme Élisabeth JOURDAIN

- M. Brice RAVIER

- Mme Myriam SANTACANA

- M. Rémi LEVEAU

- M. Claude VERNE

- Mme Isabelle GAUDRON

- Mme Sandra GUICHARD

- Mme Justine BÉCHET